BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3955 du Mardi 18 Février 2020 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

PARLEMENT

Quelles sanctions pour les élus absentéistes?

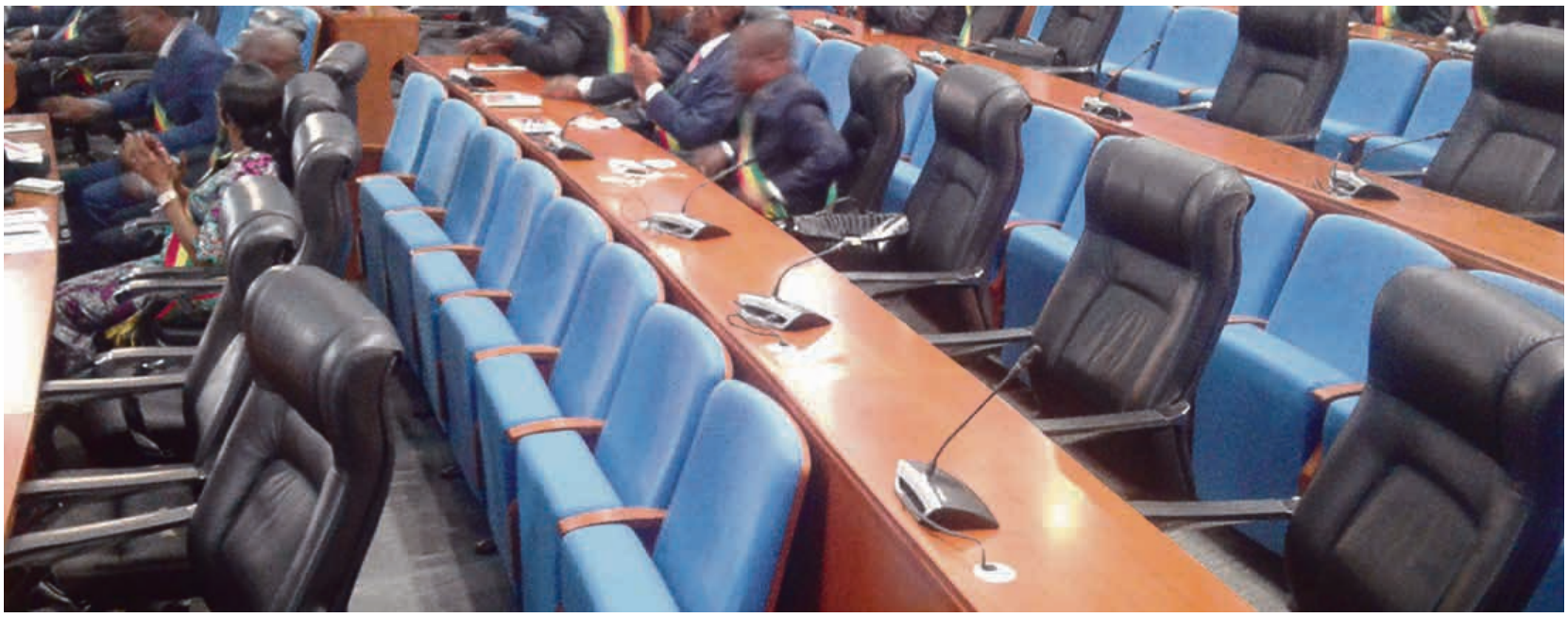

Une vue de l'Assemblée en pleine session...

(P.3)

ACCUEIL DES DEUX NOUVEAUX VICAIRES GENERAUX DE L'ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Le père Pascal Tati et l'abbé Donatien Bizaboulou reçus par la communauté diocésaine

Le père Pascal Tati et l'abbé Donatien Bizaboulou

(P.9)

MINDOULI II

Après le décès du député François Bakana, l'organisation des partielles dans le Pool s'impose

(P.3)

Editorial

Au passé, au présent et au futur?

Avec nos excuses

Dans notre dernière édition, concernant la messe de funérailles de Mme Emilienne Charlotte Lékounzou, notre reporter a rapporté une information erronée. C'est bien Mgr Louis Portella Mbuyu, Evêque de Kinkala qui a présidé la célébration. Ont concélébré avec lui Mgr Daniel Mizonzo, Evêque de Nkayi et président de la Conférence épiscopale du Congo, et Mgr Urbain Ngassongo, Evêque de Gamboma, notamment. Journal catholique, La Semaine Africaine ne peut pas laisser dire que cette erreur participait d'une volonté d'ajouter à la campagne actuelle de dénigrement de nos institutions ecclésiales.

La Semaine Africaine

Le Catholic Relief Services -USCCB (CRS) est une agence d'aide humanitaire et de Développement d'Outre-Mer de la Conférence Episcopale des Evêques des Etats-Unis d'Amérique. CRS a été créé en 1943 et travaille dans plus de 100 pays, à travers le monde, avec ses partenaires locaux pour trouver des solutions durables à la souffrance et à la pauvreté dans le domaine des urgences, de la santé, de l'éducation, du VIH/SIDA, de l'agriculture, de l'eau, de la microfinance et de l'édification de la paix.

En juin 2018, CRS a exécuté, par son programme du Congo-Brazzaville, le projet d'urgence Ematelo financé par l'USAID/OFDA, projet au cours duquel CRS à distribué les AEM (Articles Ménagers Essentiel) aux déplacés du département du pool.

CRS exécute un nouveau projet de relèvement appelé TELAMA financé par l'USAID/OFDA dans le Département du Pool. Ce projet qui consiste à appuyer de manière générale la relance des activités agricoles, afin de refaire les moyens de subsistances des populations d'une part; et d'autre part, la réhabilitation des abris endommagés par les évènements dans le Département du Pool.

Dans le cadre du projet Telama, CRS lance un avis de recrutement pour le poste de Chauffeur

Sous la supervision directe du Responsable parc Auto, il/elle sera charge (é):

Responsabilités générales:

Sous la supervision directe du Chargé de l'administration, le chauffeur aura pour rôle de conduire les véhicules CRS (courses et missions), veiller quotidiennement au bon état de fonctionnement des véhicules, assurer l'approvisionnement en carburant des véhicules et groupes électrogènes, assurer et suivre le remplissage des carnets de bord, veiller sur la validité des documents des véhicules, et surtout les réparations de véhicules et générateurs.

Responsabilités spécifiques:

Conduite

- Faire les Courses du bureau;
- Conduire le personnel et les visiteurs de CRS en ville;
- Conduire les missions CRS sur le terrain;
- Distribuer les courriers du bureau;
- Accueillir et accompagner le personnel et les visiteurs de CRS;

Formation, expérience et capacités requises:

- Détenteur d'un diplôme et/ou brevet de la formation en auto (4X4 exigé);
- Être détenteur d'un permis de conduire toutes catégories en cours de validité;
- Avoir une connaissance parfaite du code de la route en vigueur en République du Congo;
- Etre disponible et flexible pour travailler lorsque nécessaire au-delà des heures réglementaires et/ou des jours non ouvrables;
- Avoir au moins 3 à 4 ans d'expérience professionnelle dans un poste similaire, de préférence avec une ONG;
- Avoir une expérience de conduite sur terrain (à l'intérieur du pays) sur des routes difficiles et disponibilité pour des déplacements à l'intérieur du pays;
- Capacité de travailler sous pression et avec des multiples priorités;
- Capacité de communiquer aisément en français (oral et écrit). La connaissance de l'Anglais est un plus. La connaissance en informatique et capacité de manipuler un ordinateur est un plus (Outlook, Excel, Word, etc.)

Composition du Dossier:

- Un Curriculum vitae (CV) avec trois références professionnelles (Email, coordonnées téléphoniques);
- Une lettre de motivation adressée au Country Manager Pays, en mentionnant le poste concerné ;
- Copie du permis de conduire;
- Copies certifiées des diplômes;
- Certificat de travail/attestation d'employeur

une pièce d'identité (passeport, CNI) en Cours de validité.

Il convient de signaler que CRS se réserve le droit de ne pas donner une suite à candidature, car seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

Notre processus de recrutement est respectueux de l'engagement de CRS à protéger les enfants et personnes vulnérables contre l'abus et l'exploitation.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Les candidatures doivent être transmises au plus tard le 13 Février 2019 à 12h00, soit au Bureau CRS sis 151, Rue Duplex, Quartier Blanche Gomes, sous une enveloppe fermée indiquant le poste faisant l'Objet de votre candidature, derrière l'ambassade des USA ou par courriel:CG_HR@crs.org

N.B.: les personnes intéressées peuvent au besoin retirer l'intégralité du Job Description à la réception de notre Bureau (adresse indiquée ci-dessus).

Scott BRAUNSCHWEIG

Country Manager

PARCELLE A VENDRE (260 m2)

Située Quartier la Glacière à Bacongo Belle vue panoramique sur le pont de la corniche.

Tel: 05 551 20 04

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Evêque de Pointe-Noire

Vice-Président
Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteurs en chef adjoints:
Véran Carrhol YANGA (Secrétaire de rédaction)
Tel: (242) 06.668.24.72 / 01 116 63 33

Aristide Ghislain NGOUMA
(Responsable page internationale)
Tel: (242) 05 500 77 77/ 06 610 77 77

Cyr Armel YABBAT NGO
(Responsable pages nationales)
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Infographisme:
Atelier: La Semaine Africaine

Service Commercial:
Brazzaville:
Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94

Pointe-Noire:
Direction: Tel:05 557.02.03 / 06 985.41.79

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet:
www.lasemaineafricaine.net

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS ET DES DOMAINES
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

N° 102/20/MFB/DGID/DEFFD/DDID-BCF-B

INSERTION LEGALE

Le chef de Bureau de la Conservation Foncière de Bacongo-Brazzaville

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis/Département	Requérants
01	N° 5042 du 05/09/19	Section AP(ex AQ), bloc 108, Plle 10, Sup.1680, 31 m2	Ferme Ngamaba	**Mfilou**	NSATOUNKAZI Maud Gloria
02	N° 5003 du 21/08/19	Section AJ, bloc 146, Plle 14, Sup.839, 41 m2	1, Rue MIAKATINDILA	**Makélékélé**	KOUAMBA Jean Boniface
03	N° 4827 du 10/05/19	Section BK, bloc 64, Plle 1, Sup.425, 09 m2	18, Rue Bayo(Qtier Mbouono)	**Madibou**	MVOUKANI Angèle
04	N° 5037 du 03/09/19	Section G, bloc 37, Plle 1, Sup.261, 33 m2	35, Rue Beranger	**Bacongo**	BAZEBIMIO Françoise
05	N° 5223 du 06/11/19	Section AE, bloc 16(ex 127), Plle 10 (ex 238), Sup.500, 00 m2	24, Rue Ngoma Philippe	**Madibou**	MPOLO Colette
06	N° 5216 du 31/10/19	Section A2, bloc 101, Plle 10, Sup.385, 70 m2	20, Avenue de l'OUA	**Makélékélé**	MASSAMBA BATABIKILA Fé Christelle Rincia
07	N° 5089 du 1er/10/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup.6112, 22 m2	Loukanga I	**Pool**	DIANKANGUILA Alain et DIANKANGUILA née Christiane Elodie MOUYEKET
08	N° 5191 du 18/10/19	Section C, bloc 22, Plle 4, Sup 256, 96 m2	74, Avenue André Matsoua	**Bacongo**	THIAM SOULEYMANE
09	N° 5284 du 02/12/19	Section AM, bloc 140, Plles 4 et 5, Sup.872, 02 m2	Avenue Cité Shelter d'Afrique	**Mfilou**	Enfants NGOUAKA: NGOUAKA Elisa Curie; NGOUAKA Dieudonnée Adeline; NGOUAKA BASSOUMBA John Alberta; NGOUAKA Prince Emmanuel
10	N° 5033 du 09/09/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup.400, 00 m2	Kintélé (Quartier Université)	**Pool**	NYIRIMANZI Desiré
11	N° 5056 du 12/09/19	Section A3, bloc 33, Plle 24, Sup. 352, 62 m2	12, Rue Malela François (Ch. d'eau)	**Makélékélé**	LOUKOMBO Salomon
12	N° 5228 du 06/11/19	Section AD3(ex AB), bloc 28(ex 4), Plle 6 bis, Sup.383, 45 m2	Quartier Mafouta	**Madibou**	MOKONO KIESSE Anaïs
13	N° 5192 du 18/10/19	Section G, bloc 99, Plle 2, Sup.193, 22 m2	143, Rue Ibara Joseph (ex Rue Bérangé)	**Bacongo**	Mr BANGO ONDON Jean Bedel et Mme BANGO ONDON née MALONGA NGANGOULA Carnelle
14	N° 4793 du 25/04/19	Section B2, bloc 122, Plle 15(ex 361-A), Sup.371, 30 m2	31, Rue Mbongui (Qtier Diata)	**Makélékélé**	BOUANGA Mireille Félicité Yvette
15	N° 3300 du 1er /04/16	Section -, bloc -, Plle 1, Sup.2500, 00 m2	Village Bissinza	**Pool**	YASSINE HUSSEIN SALIM
16	N° 5005 du 21/08/19	Section F, bloc 65, Plle 6(ex 3), Sup.210, 44 m2	72, Rue Bergère	**Bacongo**	BAKABANA Thérèse
17	N° 5313 du 16/12/19	Section P13 C, bloc 11, Plle 14, Sup 400, 00 m2	Rue non dénommée cité des 17	**Mfilou**	N'GOMA Rolland Jérémie
18	N° 5222 du 06 /11/19	Section BK, bloc 159, Plle 1 bis, Sup.392, 92 m2	Quartier Mbouono	**Madibou**	MAZI Gildas
19	N° 5013 du 22/08/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup.1022, 74 m2	74, Rue Moutaleno Abel	**Madibou**	NKODIA Guy Merlin
20	N° 5302 du 11/12/19	Section C4, bloc 102, Plle 3, Sup. 565, 33 m2	15 bis, Avenue Fulbert Youlou	**Makélékélé**	PAMBOUD Louange Exaucée
21	N° 4723 du 13/03/19	Section B2, bloc 105, Plle 10, Sup.179, 38 m2	41, Rue Mbila (Diata)	**Makélékélé**	KAKY Suzy Gisèle
22	N° 5336 du 27/12/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup.3342, 63 m2	Nganga Lingolo (Qtier Lousseké II)	**Pool**	Enfants TSIATSIA Auguste: -TSIATSIA BITEMO Sveldia Marielle; - TSIATSIA GOMA Avicenne Sisley;-TSIATSIA Haldeman Dacyl; -TSIATSIA Bauguy Josiel; - TSIATSIA Sidney Dhuvel; -TSIATSIA Gloire D
23	N° 5074 du 24/09/19	Section C2, bloc 99, Plle 10, Sup.974, 87 m2	N° 243- 245, Rue Alexandry	**Bacongo**	NKODIA François
24	N° 4935 du 15/07/19	Section C4, bloc 47, Plle 1, Sup.612, 58 m2	2388 , Rue Frère Hervé (Qtier 12 Mayoma Mat	**Makélékélé**	Mr et Mme SITOU
25	N° 5204 du 21/10/19	Section AM(ex AN), bloc 171(ex 20), Plle 2(ex 205), Sup.364, 24 m2	3, Rue des P.T.T	**Mfilou**	MAFOUANA Jean Didier
26	N° 5370 du 10/01/20	Section AI, bloc 48, Plle 12 bis, Sup.192, 42 m2	15 bis, Rue Pembélé (Qtier Nzoko Kinsoundi)	**Mfilou**	SAFOU MAKAYA Willy Brice Schneider
27	N° 5087 du 1er/10/19	Section AB, bloc 81, Plle 7, Sup.623, 38 m2	24, Rue Mabaya Joseph (Qtier Mafouta)	**Madibou**	NDALLA KIKADIDI Discy Gerdaven
28	N° 5203 du 21/10/19	Section AM, bloc 11, Plle 14, Sup.379, 87 m2	27, Rue Kitombo(Mbouala)	**Mfilou**	TALANTSI Juste
29	N° 5324 du 20/12/19	Section AD4, bloc 34, Plle 19, Sup.1164, 18 m2	Rue Joseph M (Qtier Mafouta)	**Madibou**	MBOMBI Véronique
30	N° 19719 du 17/07/18	Section -, bloc -, Plle 2, Sup.1000, 00 m2	Kombé	**Madibou**	PAMBOUD Donald Chris Sylver
31	N° 5194 du 18/10 /19	Section B, bloc 5 , Plle 1(ex 199) , Sup.1079, 22 m2	Rue Lenga Placide (ex Télé Congo)	**Bacongo**	SAFOU- MAT Gessye Ginelle
32	N° 5375 du 13/01/20	Section C2, bloc 84, Plle 14, Sup.227, 27 m2	452 bis, Rue Mbiémo (Q. bacongo)	**Bacongo**	BIKOUTA MENGA Philippe;- BIKOUTA MENGA Yanis;- MENGA DANSETTE Ancelin;- MENGA DANSETTE Francine;- MENGA DANSETTE Brunissende;-IKONOMIE Sarah.
33	N° 5276 du 27/11/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup 787, 41 m2	Village Loukanga I	**Pool**	LOKO Joseph
34	N° 4425 du 23/07/18	Section AD4, bloc 26, Plle 1, bis, Sup.496, 26 m2	Avenue Mafouta Sebastien	**Madibou**	BOYER Clément Jacques Antoine Bernard
35	N° 5197 du 21/10/19	Section AP2, bloc 177, Plle 6, Sup.417, 69 m2	40, Rue Nianga Louesse	**Mfilou**	KOMBO INGOBA LEMBE Tassiana
36	N° 5294 du 09/12/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup.2040, 00 m2	Quartier Loubikou	**Pool**	PAMBOU MATSIMOUNA Mauricette
37	N° 3525 du 24/08/16	Section AP, bloc 92, Plle 36, Sup.322, 52 m2	11, Rue Ndouo (Qtier Indzouli)	**Mfilou**	LOUMPANGOU MBEMBA Nancy Victoire
38	N° 19368 du 11/04/18	Section A3, bloc 83, Plle 23, Sup.177, 53 m2	1, Rue Saint Paul	**Makélékélé**	MALONGA Jean Magloire
39	N° 4021 du 04/08/17	Section BH, bloc 113, Plle 4, Sup.424, 77 m2	Rue Prosper Tchakaka	**Madibou**	MALONGA Julienne
40	N° 5027 du 29/08/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup.400, 00 m2	Kombé	**Madibou**	NGANGA Laura Christiane
41	N° 4701 du 26/02/19	Section G, bloc 61, Plle 2 Sup.112, 68 m2	58, Rue Ballou Constant	**Bacongo**	SAMBA MASSIKA Chrysale
42	N° 2944 du 21/08/15	Section -, bloc -, Plle -, Sup.26130, 00 m2	Village Ntoula	**Pool**	MALEKA Adèle
43	N° 15788 du 15/12/16	Section AW, bloc 38, Plle 8 bis, Sup.705, 90 m2	Rue non dénommée (Qtier Kimpouomo)	**Madibou**	NSONDE Jacques
44	N° 5239 du 07/11/19	Section C , bloc 59 , Plle 10, Sup.265, 02 m2	806, Rue Jacques Mayassi	**Makélékélé**	MOUNDELE Elisabeth
45	N° 5209 du 23/10/19	Section - , bloc -, Plle 4-, Sup.797, 24 m2	Qtier Florent Ntsiba (Djiri)	**Pool**	MANTSIA Antoinette
46	N° 5303 du 12/12/19	Section –BH2, bloc 113, Plle 3-, Sup.395, 54 m2	41, Rue Kimbouani Emilie (Massissia)	**Makélékélé**	KOUAMA Patrice

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Bacongo, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière

Fait à Brazzaville, le 14 février 2020
Pour l'Insertion légale
Brigitte OKOLA
Inspecteur Principal des Impôts

PARLEMENT

Quelles sanctions pour les élus absentéistes?

En ouverture, le 1er février dernier, de la 8e session ordinaire de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba a attiré l'attention des députés qui se distinguent par des absences répétées aux séances, ainsi qu'aux réunions des commissions permanentes. *«Je prends à témoin le plénum des députés qu'il s'agit d'un dernier avertissement avant que des sanctions réglementaires ne soient prises à leur encontre»*, a-t-il martelé.

Un exemple palpable de cas d'absentéisme: les fauteuils vides

A l'Assemblée nationale, les absences répétées des députés sont légion. Déjà, parmi les points négatifs qui ont caractérisé la 13e législature de l'Assemblée nationale, il y a la notion d'heure et les absences. Les sessions débutaient avec beaucoup de retard. Les députés venaient et partaient quand ils voulaient, parfois sans attendre la fin des plénières.

D'autres, curieusement, pouvaient se donner le luxe de s'absenter pendant des mois, sans aucune raison valable, ni s'excuser ou prendre une permission auprès du bureau de l'Assemblée nationale. Ils étaient visiblement en déphasage avec la fonction qui est la leur, celle de représenter les populations et exprimer leurs préoccupations.

C'est conscient de cette réalité qu'Isidore Mvouba, président élu de la 14e législature de l'Assemblée nationale, a promis de corriger les excès en remettant les pendules à l'heure. Il a appelé les députés à être des modèles tout au long de la 14e législature pour la bonne image du Parlement.

Ce constat, Isidore Mvouba l'a, une fois de plus, fait le lundi 21 août à l'occasion de la première séance plénière de la nouvelle législature consacrée à la mise en place de la commission ad hoc chargée

Isidore Mvouba

de préparer les documents organiques de la nouvelle mandature de l'Assemblée nationale. Ceux-ci concernaient le règlement intérieur et le règlement financier.

Mais faire du neuf avec du vieux est un pari risqué: déjà 27 députés étaient absents dans la salle sur 151. D'où le rappel à l'ordre du président de l'Assemblée nationale. *«Dorénavant, les séances vont débuter à des heures prévues. L'appel se fera 30mn avant. Après l'ouverture, les portes seront fermées, plus personne n'entrera»*, a laissé entendre Isidore Mvouba.

Et d'ajouter: *«Vous êtes avertis; apprenez à être à l'heure. Vous devez être des modèles tout au long de la 14e législature pour la bonne image du Parlement».* Isidore Mvouba entend être le porte-étendard de la rupture à l'hémicycle. *«La rupture, c'est aussi le respect des heures fixées pour les séances. Je m'y attèlerai pour qu'il en soit ainsi»*, a-t-il promis.

A en croire le président de l'Assemblée nationale, les députés ont l'obligation de ne jamais perdre le contact avec l'hémicycle parce qu'ils représentent la population. Derrière chaque député élu, a-t-il rappelé, il y a plusieurs milliers de Congolais. *«C'est l'honneur pour eux de les représenter et de les respecter tous, quels que soient leur vote et conviction politique. Les députés doivent être au cœur des débats. Car, la spécificité de l'Assemblée nationale, c'est d'être l'expression du peuple, dans sa diversité. Par conséquent, ils doivent être présents, puisque c'est pour ça qu'ils ont été élus par les populations et que l'Assemblée nationale les paie».*

Ces mises en garde ont semblé déranger les députés dont certains sont réputés pour passer pour des absentéistes invétérés. Et pourtant, chaque mois, ils viennent percevoir leurs émoluments ou les primes des sessions auxquelles ils ne prennent pas parfois part.

Malheureusement rien n'a changé. Les séances plénières débutent toujours avec retard, certains députés absents aux séances, ainsi qu'aux réunions des commissions permanentes. Il y en a qui ne se sont jamais présentés depuis le début de la mandature. D'où le dernier avertissement lancé le 1er février 2020 à l'ouverture de la 8e session ordinaire de l'Assemblée nationale. ouverture le 1er février dernier de la 8e session ordinaire de l'Assemblée nationale. *«Je prends à témoin le plénum des députés qu'il s'agit d'un dernier avertissement avant que des sanctions réglementaires ne soient prises à leur encontre»*, a-t-il précisé.

Mais, jusqu'à quelles sanctions le président de l'Assemblée nationale est-il prêt à prendre? En tout cas, les langues se délient et chacune y va dans tous les sens. Pourrait-il sanctionner ses anciens collègues anciens ministres et caciques du PCT qui ne viennent jamais? Quel sacrifice est-il prêt à faire? Ce sont des questions qui restent en suspens.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Au passé, au présent et au futur?

Tout n'est plus que dialogue désormais ! Le dialogue, on le découvre, on en fait la profession de foi des politiques, on le propose comme préalable de résolution de crise, on en fait un projet de vie politique. On rappelle à l'envi ses vertus; c'est lui, assure-t-on, qui aurait amené la paix et la stabilité dans les sociétés ancestrales. Pourvu qu'il y ait le dialogue, inclusif de préférence, le Congo sera préservé de la tentation de recourir à la violence aux prochaines élections.

Peut-être. A tout prendre, il est peut-être préférable des politiques qui dissertent de manière libre, que des humeurs qui s'expriment par la fronde. Il vaut très certainement mieux se parler que de se faire la guerre. Le Congo n'a que trop eu recours à la force pour s'imposer des choix politiques. Il n'a que trop déploré par la suite *«les bêtises humaines»* à répétition dont il a été à la fois la victime et la responsable sans frein, qu'il a déclenchées pour un gain pitoyable.

L'ardeur à implorer le dialogue laisse de côté notre propre nature de Congolais tombés dans la marmite de la politique du mauvais côté. Celui où la marmite était plus tiède et où la sauce n'a pas vraiment pris. Les plats n'en sortent ni chauds, ni froids, mais juste ce qu'il y a de cosmétique pour sauver les apparences. C'est-à-dire continuer de vaquer à nos occupations sans être dérangés, ni déranger les habitudes de notre spécificité congolaise.

Qu'on se souvienne: c'est bien au sortir d'un dialogue refondateur géant, lors d'une conférence nationale décrétée souveraine, avec tous les symboles et les attributs des personnes voulant désormais ne s'affronter que dans les urnes, que le Congo bascula. Que les guerres éclatèrent, découvrant de nous ce que nous ne nous savions pas capables d'infliger à un frère, à une sœur, aux enfants et aux vieillards. Ce dialogue-là ne suffit pas à endiguer ces envies mortifères en tous.

Ont suivi d'autres dialogues. Ils sont cités en référence, mais qu'ont-ils apporté de vrai chez les politiques ? Ils n'ont rien empêché de faire dans la partie du décalogue que rappelait Mgr Ernest Kombo du haut de la tribune de la Conférence nationale: *«Tu ne voleras point, tu ne mentiras point, tu ne tueras point»*? Aujourd'hui, cela semble désuet, inutile. Non que nous nous soyons assagis, mais parce que la morale devient encombrante dans une Nation où les antivaleurs ont aussi leurs praticiens enviés.

Donc, dialogue. Il est désormais inscrit dans la Constitution, et c'est une bonne chose. Mais un pays qui multiplie les dialogues (et les violences) pour dénoncer les problèmes, toujours les mêmes, doit s'interroger sur la sincérité de ses proclamations. C'est l'opposition qui réclame le dialogue et la majorité qui, pour l'instant, affirme qu'il n'y a pas péril en la demeure. Effet de mode?

Albert S. MIANZOUKOUTA

MINDOULI II

Après le décès du député François Bakana, l'organisation des partielles dans le Pool s'impose

La circonscription électorale de Mindouli 2 n'a plus de député. François Bakana est décédé le 5 février dernier au CHU de Brazzaville. Suppléant d'Emmanuel Bété-Siba en 2012, il finira par siéger définitivement à l'Assemblée nationale après la disparition de ce dernier le 26 septembre 2014. Il sera reconduit par décret en 2017 en même temps que sept autres députés du Pool à cause des affrontements entre la Force publique et les ex-ninjas Nsiloulous de Frédéric Bitsamou. Avec son décès, la circonscription de Mindouli 2 reste sans député d'autant plus que le défunt n'avait pas de suppléant. La loi prévoit l'organisation des partielles, mais que dit le ministère de l'Administration du territoire?

Y aura-t-il des partiels ou non à Mindouli II ? La question s'impose. La circonscription n'aura-t-elle plus de représentant à l'Assemblée nationale? Organiser les partiels dans la seule circonscription de Mindouli II revient à dire que les autres députés reconduits dans les six circonscriptions reportées devraient aussi remettre leur mandat en jeu. De même que dans la 2e circonscription de Talangaï, à Brazzaville, sinistrée par les événements du 4 mars 2012.

Le décès de François Bakana pose une équation difficile à résoudre pour le Gouvernement et la majorité au pouvoir. La paix et la stabilité revenues, l'occasion devrait être saisie pour organiser les partiels dans ces circonscriptions. Rien ne continue de justifier cet état de fait.

Les députés occupant ces sièges ont été automatiquement reconduits en attendant les partiels. Et cela, malgré la signature de l'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités du 23 décembre 2017.

L'autorité de l'Etat dans le Pool a été rétablie. Les personnes, les biens et services sur les rails, les routes nationales et secondaires circulent librement. La Force publique a été déployée dans le département. En décembre dernier, cet accord avait totalisé deux ans. Il a été conclu entre le Gouvernement et l'ancien chef rebelle Frédéric Bintsamou, alias pasteur Ntumi. Les signataires se félicitent des avancées enregistrées depuis lors.

L'ancien chef rebelle Frédéric Bintsamou alias Pasteur Ntumi, est libre de ses mouvements depuis le 27 juillet 2018. La justice congolaise avait décidé de lever le mandat d'arrêt émis contre lui et deux de ses lieutenants en 2016, date de la reprise des hostilités dans le département du Pool. La situation sécuritaire s'est fortement normalisée.

Raymond Zéphyrin Mboulou

François Bakana

Les populations ont regagné leurs villages respectifs; le système éducatif a été relancé; la libre circulation des personnes et des biens a été restaurée par la suppression systématique des barrières informelles sur toutes les voies de communication traversant le département; le ramassage des armes qui constituait la deuxième activité du programme de la commission ad hoc, a été réalisé avec succès.

Partant de toutes ces avancées, l'organisation des élections partielles dans les neuf circonscriptions du Pool est envisageable. Si pour les sénateurs, on a pu organiser le scrutin le 21 juillet dernier, dans le Pool et la Cuvette Ouest, il n'y a pas de raison que cela ne puisse pas l'être pour la députation, dans le reste du Pool. Dans la deuxième circonscription de Talangaï, à Brazzaville, la situation a aussi évolué. Bien que les impacts du 4 mars soient encore visibles sur les maisons, les populations ont regagné le quartier. A moins de trois ans de la fin de la quatorzième législature, il est urgent que les partielles soient organisées dans les dix circonscriptions pour être en phase avec la loi électorale.

A ces dix circonscriptions qui attendent l'organisation des partiels, s'ajoute celle de Mindouli II qui n'a même plus de suppléant.

L'histoire se répétera-t-elle encore où il y a eu des sièges vacants lors des précédentes, notamment à Sibiti I et Mindouli I, après les députés siégeant. Les titulaires étant membres du Gouvernement avaient refusé de démissionner pour siéger à l'Assemblée nationale. Ce qui est une violation de la loi électorale. Les partiels n'ont jamais aussi été organisées dans les circonscriptions jusqu'à la fin des mandatures.

Sauf qu'à Mindouli II, il n'y a plus de député titulaire, ni de suppléant. Le siège reste donc vide. Cela sous-entend qu'il faudrait organiser les partiels pour combler ce vide, y compris dans les autres circonscriptions afin de crédibiliser le mandat des députés reconduits sine die.

Or, organiser les élections dans ces circonscriptions pourrait remettre en cause les forces en présence. D'où la crainte de voir certains députés perdre leurs sièges ou des partis être effacés de la scène politique. Kinkala district, Mindouli 1 et 2, Vindza, Kimba, Mayama, Goma Tsé-Tsé, Mbandza Ndounga, Kindamba et Talangaï 2 sont les circonscriptions où doivent être organisées ces élections partielles. Le vote n'a pas eu lieu au Pool.

L'Assemblée nationale compte 151 députés (139 au précédent scrutin) élus pour un mandat de cinq ans au scrutin uninominal majoritaire à deux tours dans 151 circonscriptions électorales uninominales. Les départementales, en un seul tour, ont lieu en même temps que le premier tour des législatives, afin de pourvoir pour une durée de cinq ans les 1158 sièges de conseillers départementaux (890 aux précédentes élections) au scrutin proportionnel plurinominal de liste, sans panachage ni vote préférentiel, selon la méthode dite du plus fort reste.

KAUD

MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DE L'EDUCATION CIVIQUE
CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail* Progrès

DES RAISONS D'Y CROIRE

- Inauguration des nouveaux quais du Port Autonome de Pointe-Noire;
- Inauguration de la minoterie du groupe SOMDIAA;
- Lancement officiel du Grand Moulin du KOUILOU (GMK);
- Lancement de la 3e turbine de la Centrale Électrique du Congo.

Ce qu'il faut retenir pour les jeunes:

Le Chef de l'État n'a cessé de réaffirmer sa volonté d'offrir une espérance à notre jeunesse, tout en bataillant pour la recherche des moyens de relever notre économie fauchée par une crise sans précédent dont les effets se font ressentir depuis environ six (06) ans dans tous les secteurs.

Le corollaire le plus flagrant de cette crise? Le chômage structurel des jeunes. Cette couche majoritaire de notre population (+de 60%), porteuse de chapelets d'attentes, mais une couche qui est l'objet préoccupant du Chef de l'État. Pour s'en rassurer, il suffit de s'en tenir à la constance de ses engagements exprimés tour à tour dans *«la marche vers le développement»*; rappelés dans ses adresses, notamment dans la dernière, celle du 17 décembre 2019. Oui, rappelés à nouveau. Quel est donc l'intérêt de ces rappels?

C'est pour faire de leurs échos un gage d'assurance, tout comme le signifiait Manuel VALLS dans *«l'exigence»* ''Pour que la résonnance d'un discours puisse trouver des relais dans les consciences, pour qu'une fois les mots compris, ils soient dits à nouveau, pour que de ces mots renouvelés naissent de nouvelles pensées, pour que de ces pensées puissent naître de nouvelles actions''.

Une sensibilité imprenable

Face aux attentes de cette jeunesse, il a développé une sensibilité imprenable, en dépit d'un contexte économique drastique qui ne concède aucun degré de mobilité d'action. Mais il assure et rassure.

L'épineuse question de l'employabilité des jeunes se pose toujours avec acuité. Il en est conscient, c'est un enjeu majeur. C'est pourquoi il a pris la résolution d'améliorer l'employabilité des jeunes congolais, donc leurs compétences, pour leur permettre d'obtenir, avec moins de difficultés, une place dans le marché du travail et d'y rester quand ils y sont parvenus. La réalité flagrante d'un système éducatif en contradiction avec les besoins vitaux de la société et la nécessité de la réformer pour l'adapter aux évolutions de la société, font partie des réformes structurelles préconisées par ''la marche vers le développement'' pour rendre leur poursuite plus résiliente et les aider à atténuer l'impact du choc économique actuel sur les jeunes.

Que dire donc de '' la marche vers le développement''? C'est un projet ambitieux par lequel le peuple l'a élu et dont la mise en œuvre est en cours, soutenue par le peuple. L'essentiel de la doctrine du projet, dont le programme d'action avait été décliné par le Premier Ministre, Chef du gouvernement, repose sur le ''tout économique'' et le ''tout social''. L'essence de la doctrine est sans commune mesure la priorité donnée à la création des richesses, c'est-à-dire la valorisation des ressources nationales et l'emploi des jeunes, ainsi que l'accès aux services sociaux de base. C'est en gros le leitmotiv de l'action du gouvernement. À chaque fois, un lien abyssal a toujours mis en relief l'employabilité des jeunes, sans nulle doute motivé par la recherche de l'équilibre des relations croissance/emploi; formation/emploi; innovation/emploi. Mais, taclés par cette conjoncture impitoyable, il nous apparait de prime abord difficile de relever la pente.

C'est alors qu'il nous convient de garder en mémoire l'impératif de basculer vers la nouvelle politique officielle, celle qui veut que le nouveau paradigme soit le passage d'une société d'employés à une société de créatifs, de coopératifs,…

Il apparait clair que seule une volonté de diversification de l'économie peut redonner de la valeur à notre économie nationale fragilisée. Cela est à envisager par la mise en valeur de nos potentialités en ressources naturelles. C'est le cas de consacrer les ressources nationales avérées à l'agriculture, la pêche, l'agro-industrie, l'industrie, l'artisanat, les PME, les TIC, le tourisme, etc…

Destinée Hermella Doukaga

Dans cet ordre d'idées, le triomphe de notre abnégation dans le sacrifice du travail et de la créativité nous poussera à sortir de la nostalgie de l'ère pétrole.

Ah, le pétrole donc !

Face à l'impasse actuelle, s'il est parfois tentant de raisonner comme dans le passé, lorsque le pétrole était, la majeure partie de notre économie, la principale source de richesse pendant une durée considérable, il nous faut aussi nous rendre à l'évidence que le pétrole n'est plus aujourd'hui porteur d'espoir. C'est lui (avec la chute de son cours) qui est l'origine de la crise. Mais il n'est plus qu'un souvenir et la leçon à en tirer est qu'il nous faut désormais changer notre façon de faire. En adoptant des nouvelles habitudes qui ont trait au développement d'une culture tournée vers le retour à la terre par exemple. Ainsi sera insufflé un renouveau de toute l'énergie de notre société.

En somme, au nombre des actions déjà actées par le Président de la République en cette année charnière 2020, (à l'instar de l'usine SOREMI à MFOUATI), s'ajoutent les inaugurations précitées par le Président de la République: un élargissement du champ des possibles pour les jeunes en terme d'emploi, donc le spectre de l'espérance à courir. Autant de raisons de continuer à y croire.

Nous devons, pour conclure comme VALLS, ''être capables collectivement de garder les yeux rivés sur l'intérêt général et de nous montrer à la hauteur, dans une situation déjà difficile sur le plan économique''. En privilégiant à tout instant ''l'émulation'' à '' l'adversité'', pour maintenir à un niveau toujours optimal l'idéal de la paix qui favorise l'unité et la cohésion nationale.

Destinée Hermella DOUKAGA,
Ministre de la Jeunesse
et de l'Éducation Civique

PCT

«Reporter l'élection présidentielle de 2021, c'est marcher sur la Constitution», affirme Parfait Iloki

Le secrétaire permanent du PCT, chargé de la communication et porte-parole du parti, Parfait Romuald Iloki, a animé vendredi 14 février dernier dans la salle Marien Ngouabi de la Fédération PCT de Brazzaville, un point de presse. Il a également annoncé quelques activités du Parti en perspective.

Parlant du dialogue, Parfait Romuald Iloki a dit que la position du PCT est claire. *«Le dialogue dans notre pays est encadré par la Constitution du 25 octobre 2015 et par la loi organique n°30-2017 du 7 août 2017. Il est même permanent. Ceux qui le demandent à leur manière, qui colorent un dialogue avec leurs pinceaux sont connus et sont les mêmes qui nous font le mauvais procès de ne pas bien interpréter la loi»,* a-t-il indiqué.

La rencontre avec la presse coïncidait avec les 45 jours de la mise en place de la nouvelle équipe dirigeante du PCT à l'issue de son 5e congrès ordinaire. Le secrétaire permanent a annoncé quelques activités de son parti en perspective. Il s'agit notamment, de la session inaugurale du bureau politique qui se tiendra les 25 et 26 février 2020 ; de la session inaugurale du comité central du 29 février au 1er mars 2020 et du séminaire de formation sur la social-démocratie le 2 mars 2020.

Pour Parfait Iloki, sous la conduite du secrétaire général du PCT Pierre Moussa, les 45 jours ont été mis à profit depuis leur élection. *«Le secrétaire général du PCT a eu des séances de travail avec l'ambassadeur de la République populaire de Chine. l'ambassadeur de la République de Cuba et avec une délégation de l'Union européenne. Le secrétaire général et ses hôtes se sont félicités de l'union des vues entre nos pays et nos entités sur divers sujets intéressant la coopération, le partenariat du Congo avec ces pays respectifs et sur d'autres questions d'actualité concernant la République du Congo»,* a-t-il dit.

C'est dans ce cadre, a-t-il poursuivi, que s'inscrivent les rencontres que le secrétaire

Parfait Romuald Iloki

permanent du PCT a eu avec la coordination des partis de la majorité présidentielle, le 15 janvier dernier, avec le collège des présidents des partis du centre le 6 février dernier, avec le pôle de Consensus de Sibiti le 7 février dernier. *«Ces rencontres non seulement se poursuivront, mais s'intensifieront au fur et à mesure».*

Au sujet du report de l'élection présidentielle demandé par Pascal Tsaty-Mabiala, il a estimé que conformément à la Constitution, le peuple congolais sera soumis à une élection présidentielle dans une année. Et pour cette élection, *«le candidat du PCT, tel que décidé par le congrès est connu: le président Denis Sassou-Nguesso. D'autres partis appartenant ou non à la majorité présidentielle ont emboîté le pas au PCT pour réclamer la candidature Denis Sassou-Nguesso à l'élection présidentielle. Reporter l'élection présidentielle de 2021, c'est marcher sur la Constitution, le pays n'étant pas en crise institutionnelle. Ceux qui ne seront pas prêts, pour cette élection de 2021 ne sont pas condamnés à y participer. Si dans l'opposition il y a ceux qui ne sont pas prêts, la loi est aussi claire, ils peuvent attendre 2026, et s'ils ne sont toujours pas prêts en 2026, il y a 2031 qui est là»*, a-t-il déclaré.

S'agissant du dialogue, Parfait Iloki a précisé qu'on discutera sur les questions essentielles, même sans tabou. *«Mais, il y a des mécanismes dans la République, le Gouvernement est responsable, le dialogue est permanent, il est entrain de s'exercer»,* a-t-il martelé.

Pascal AZAD DOKO

FORCES ARMÉES CONGOLAISES

Des outils pour la conduite et le contrôle des activités organiques et opérationnelles

La Conférence de planification générale des activités des Forces armées congolaises (FAC) pour l'année 2020 se sont déroulés du 13 au 17 février à Brazzaville sous les auspices du général de division Guy-Blanchard Okoï, Chef d'Etat-major général des FAC. Elle a permis aux participants venus de différents horizons de valider les activités planifiées des FAC pour l'année en cours, en tenant compte des engagements au plan national et international

Cette conférence a réuni les commandants organiques des Armées de terre et de l'air, de la Marine nationale, du Commandement des écoles, de la Direction centrale des renseignements militaires, du Commandement de la logistique, des Commandants des zones militaires de défense, etc.

La conférence qui s'ouvre ce jour, a dit le général Okoï, a la particularité de s'étendre sur cinq jours de travaux. Cela s'explique par le niveau des objectifs à atteindre mais aussi par l'ambition de poursuivre une démarche de sensibilisation et de connaissance de notre environnement de commandement. *«A titre d'illustration, le phénomène sur l'érosion tant à Brazzaville que dans d'autres départements constitue aujourd'hui une sérieuse menace globale pour les populations civiles et les infrastructures étatiques dont des installations militaires. Dès lors, une vue prospective nous interpelle sur la compréhension du phénomène et la proposition des solutions durables, résultats d'une expertise. Avant de s'engager aux côtés des acteurs principaux»*. C'est en tenant compte de cela, a-t-il soutenu, que nous avons mis à votre disposition une instruction particulière *«afin qu'au terme de nos échanges*

Guy-Blanchard Okoï

et des séances interactives avec certains conférenciers nous atteignons les objectifs escomptés, à savoir: l'appropriation des échelons supérieurs ; le partage d'expérience et l'échange autour des thématiques de renforcement des capacités de commandement et de gestion; la détermination de la marche à suivre pour l'année 2020. A la lumière des missions particulières à nous confier, il importe pour nous et pour tous de travailler avec abnégation afin de tenir les délais dans l'esprit des repères fixés», a-t-il dit.

Il s'agit, a-t-il précisé, *«du repère 1, de janvier à février, qui nous interpelle pour que les travaux de planification et de programmation à tous les niveaux des échelons de*

Des participants à l'ouverture de la conférence de planification

commandement soient élaborés ; le repère 2, de mars à septembre, marqué par des rendez-vous majeurs dont la célébration du 60è anniversaire de l'indépendance. Les très hautes autorisations du Président de la République, Chef suprême des armées commandant que la Force publique soit la plus optimale possible tout en assurant notre mission principale de sécurisation de nos institutions et de la population de notre pays. Le repère 3, d'octobre à mars 2021, nous met de plein pied dans le processus de sécurisation des élections présidentielles de 2021», a-t-il indiqué.

Le général Okoï a cependant rappelé que, *«l'organisation de notre travail individuel et collectif ainsi que notre engagement pour la réussite de cette conférence de planification est de disposer, chacun dans l'exercice de son commandement dont la finalité est opérationnelle, des forces structurées, bien commandées, loyales, disciplinées et aguerries, aptes à maîtriser la violence avec efficacité aux côtés des autres composantes de la Force publique».*

APM

CORONAVIRUS

Face à la menace de l'épidémie à Coronavirus (Covid 19), la Commission de la CEMAC organise par l'entremise de l'Organisation de Coordination pour la lutte contre les Endémies en Afrique Centrale (OCEAC), avec l'appui du Gouvernement de la République de Guinée Equatoriale, un atelier des experts pays et partenaires, sur la préparation à la riposte, du 18 au 19 février 2020 à Malabo.

Coup d'oeil en biais

Congo-Chine: fini le temps de la bonne entente?

Si l'on en croit le journal d'informations confidentielles ''La Lettre du Continent'', le Gouvernement congolais serait coincé à propos du démarrage des travaux de la zone économique spéciale de Pointe-Noire. *«La Chine renâcle à démarrer les travaux de la zone économique spéciale de Pointe-Noire, en raison du surendettement de Brazzaville à son égard»* et aurait suspendu *«ce chantier à la signature préalable d'un accord avec le Fonds monétaire international (FMI)»* qui, de son côté, subordonnerait *«cet accord au règlement du surendettement envers l'empire du Milieu»*. La Chine, poursuit ''La Lettre du Continent'', *«refuse par ailleurs tout préfinancement de ce chantier devant s'étaler sur plus de 700 hectares, et en particulier les opérations d'expulsion des populations évaluées à 100 milliards de francs CFA (152 millions d'euros)»*

Une affaire de gros sous?

Elle continue de faire couler de l'encre, la proposition de Pascal Tsaty-Mabiala de proroger le mandat du président de la République en cas de report de l'élection présidentielle de 2021. Une opinion, convaincue que l'idée n'émanerait pas du chef de file de l'Opposition, soutient que ce dernier a été piégé. Par qui? Une autre opinion qui la trouve politiquement orientée, affirme qu'elle aurait fait l'objet d'une grande opération de *«gros sous»*. Mais le fait est qu'il y a des pour et des contre, même au sein de la majorité présidentielle.

Un bus d'Océan du Nord en flammes sur la route nationale n°2

Il n'y a plus de jours sans accident sur les routes congolaises. Le dernier en date qui en ajoute à une liste déjà tristement garnie est celui du vendredi 14 février 2020 dans la Likouala, sur la route nationale n°2. Un bus d'Océan du Nord en provenance de Brazzaville pour Impfondo a été dévoré par le feu. Un court-circuit du moteur serait à l'origine de l'incendie. Dieu merci, les passagers ont pu sortir du bus, sauvés, mais leurs bagages ont été dévorés par les flammes.

Une mesure jugée «impopulaire» au Lycée Thomas Sankara

Il y a grincement de dents au Lycée Thomas Sankara A de Brazzaville. Les élèves de Terminale ayant obtenu une moyenne de moins de 5 au premier trimestre ne seront pas inscrits au Bac comme candidats officiels, mais individuellement comme candidats libres. Cette mesure avait été annoncée en début d'année scolaire, mais parents et élèves protestent.

«Côté goudron, côté ciment», rigolent les Brazzavillois!

Les Brazzavillois sont étonnés de constater qu'on traite les énormes trous de certaines routes goudronnées de leur ville avec des gravats et du ciment. *«Ce bricolage n'est, au fond, que cautère sur une jambe de bois, car tôt ou tard la pluie restituera à ces artères leurs lacs»,* commente la rue qui se demande si le ciment peut supporter une fréquence de trafic de plus en plus important dans la capitale congolaise, où le revêtement en goudron aussitôt construit s'abîme rapidement. Les Brazzavillois utilisent l'expression *«côté goudron, côté ciment»*, pour désigner cette conception. Ou encore *«Bambissa lipapa»* (raffistoler sa chaussure).

Un Chinois tué dans un accident de la circulation à Masséka

Un accident de la circulation s'est produit le dimanche 9 février sur la route lourde Pointe-Noire-Dolisie-Brazzaville, lorsqu'un camion semi-remorque transportant des matériaux de construction s'est subitement renversé à Masséka, un village du département du Kouilou. Le chauffeur, un Chinois, avait perdu le contrôle du camion qui a heurté un talus avant de se coucher, en éparpillant les matériaux sur le sol. Il est mort sur le coup.

Dépôt des dossiers en ligne

La clôture du dépôt des dossiers d'examen d'Etat et concours est prévue pour ce 25 février 2020. Mais les candidats sont réticents: devant cette première, ils hésitent beaucoup à le faire en ligne. Les gens préfèrent déposer leurs dossiers dans les établissements et à la DEC comme d'habitude, car c'est plus fiable, dit l'un d'eux.

Encore un excès de vitesse!

Une femme a été renversée par un bus de marque Hiace en traversant le goudron de la mairie de Mfilou-Ngamaba, vers le Commissariat de police. Elle a perdu connaissance et a été conduite à l'hôpital. D'après des témoins, la faute reviendrait au chauffeur, car il était en conversation par téléphone pendant qu'il roulait.

SÉMINAIRE SUR LA DÉTÉRMINATION DE LA VALEUR EN DOUANE

Aider les entreprises face aux transactions en douane

Le cabinet Ernst & Young (E.Y.) Congo a organisé, mercredi 12 février 2020 à Brazzaville, une formation axée sur la détermination de la valeur transactionnelle en douane en zones Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au profit des entreprises. Le débat a été ouvert par Eric N'guessan, directeur du cabinet Ernst & Young en Côte d'Ivoire des pays francophones, en présence de Beye Aboubakrine, conseiller douanier et consultant indépendant à Ernst & Young au Sénégal, Serge Dimitri Mba Bakalé, directeur manager douane à Ernst & Young au Gabon, Eric Hervé Eyogo Idung, manager, venu lui aussi du Gabon, et Pierre–Alix Tchiongho, fiscaliste, directeur associé à Enst & Young Congo. Ces travaux ont été clôturés par Crespin Pereira Simedo, directeur du département juridique et fiscal au cabinet Ernst & Young Congo. L'objectif visé par cette formation a été de former, informer et sensibiliser les représentants d'entreprises pour mieux gérer et maîtriser la valeur transactionnelle liée à la douane, pour éviter tous les risques en la matière.

Les conférenciers à la fin de la conférence

Les représentants des entreprises et les fiscalistes du cabinet Ernst & Young ont échangé sur les enjeux de la valeur transactionnelle en douane pour payer le juste prix.

Ouvrant les travaux, Eric N'guessan a dit aux représentants des entreprises d'être rigoureux dans la gestion des finances de leurs sociétés. «Les entreprises doivent avoir une gestion très rigoureuse pour que la trésorerie soit toujours solide. Ce séminaire a répondu à faire connaître les procédures souvent méconnues des entreprises», a-t-il affirmé.

La valeur transactionnelle, c'est le prix des biens importés déclarés par les sociétés à l'administration douanière. Plusieurs éléments concourent à la détermination de la valeur en douane, y compris la réglementation internationale.

Les participants

Pour Pierre-Alix Tchiongho, «l'un des problèmes dans le cadre des importations est la détermination de la valeur douanière dans les zones CEMAC et CEDEAO. Dans nos échanges ou nos contrôles, nous constatons en général que les valeurs telles qu'elles sont fixées par les entreprises et telles qu'elles sont comprises par les administrations douanières ne sont pas toujours les mêmes. Il a été donc important de rappeler les règles applicables et les textes qui régissent la détermination de ces valeurs».

«Le thème a permis de faire savoir aux entreprises ce qu'il y a lieu de faire en matière de détermination de la valeur en douane, parce qu'il ne s'agit pas de fuir l'administration douanière, mais plutôt de payer à l'administration douanière ce qu'elle doit réellement percevoir. De l'autre côté, il ne s'agit pas de payer n'importe comment la valeur transactionnelle à la douane. J'espère que le public a compris le message et cette formation permettra aux douanes de percevoir ces vrais droits et aux entreprises de payer réellement ces vrais prix», a, pour sa part, déclaré Serge Dimitri Mba Bekalé.

La valeur en douane transactionnelle est déterminée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ratifiée par nos Etats, à travers les différents codes de douane et les marchés régionaux. Ce qui est appliqué, aujourd'hui, ce sont les recommandations de l'OMC.

L'un des participants, Ghislain Missengué, responsable de transit à Airtel Pointe-Noire, a reconnu la portée de cette formation: «C'est très bon, parce que nous avons profité de l'expérience de ce cabinet. Les informations reçues ont été plus pratiques. Ce sont des choses que nous vivons sur le terrain et cela se passe aussi dans notre pays. Je pense que la prochaine fois, on saura comment travailler avec les douanes congolaises. Je souhaite que de telles rencontres puissent se multiplier, que le cabinet EY continue à mettre à la disposition des entreprises de la place toutes ces informations, pour nous permettre d'être prêts à toute éventualité. Nous voulons aussi travailler avec ces experts, parce qu'ils sont pratiques et cela peut nous permettre de savoir nous acquitter des droits des douanes, pour éviter des pertes.»

Philippe BANZ

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

URBANISATION

L'état de planification des villes du Congo au centre d'un débat

La Fondation Niosi a organisé un débat mercredi 12 février 2020 à l'Institut français du Congo (IFC), à Brazzaville, sur le thème «Etat de la planification urbaine au Congo». Celui-ci a été animé par Jean-François Apoko, planificateur urbain et socio-économiste, qui a travaillé à la Mairie de Brazzaville, sous la modération du Pr Josué Ndamba, membre de la Fondation Niosi.

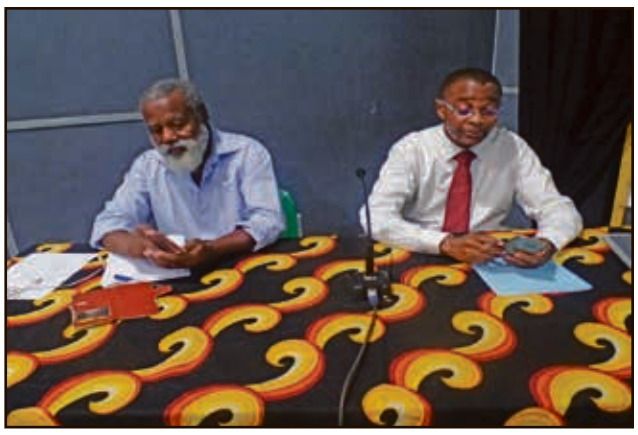

Josué Ndamba et Jean -François Apoko pendant le débat

L'analyse des débats a démontré comment faire face à la dégradation généralisée des villes. A cela s'ajoutent les changements climatiques, bien qu'il y ait des organes chargés de la gestion des villes. Mais, aujourd'hui, de plus en plus à travers le monde, les citoyens essaient aussi de s'impliquer dans cette gestion ou bien les autorités poussent les citoyens à intégrer cette gestion des villes. Depuis belle lurette les villes congolaises n'ont plus disposé de documents de référence de leur gestion, après les années 80. Deux catégories des documents d'urbanisme existent que sont le schéma directeur qui avait une durée de vie de 20 ans et les plans directeurs qui devaient être renouvelés tous les cinq ans. Depuis les années 80, ces documents n'ont pas été renouvelés. Le schéma directeur aurait pu être renouvelé en 2001. Malheureusement, le principe de renouvellement n'a pas été respecté. Les plans directeurs n'ont pas connu leur évaluation pour les actualiser, ce qui devait se faire tous les cinq ans. C'est ainsi que les villes congolaises sont victimes de dysfonctionnements urbains, que sont les inondations, les glissements de terrain, les éboulements, les érosions, les engloutissements d'établissements humains.

Mais, depuis 2018, les autorités ont déclenché le processus de faire disposer les villes congolaises des nouveaux textes de gestion. Pendant 39 ans, les villes du Congo n'ont disposé ni des documents d'orientations générales, ni des documents juridiques. Le texte concernant l'urbanisme date enfin de 2019. La loi n°21-2018 du 13 juin 2018 fixe les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains en République du Congo et la loi n°6-2019 du 5 mars 2019 porte sur le code de l'urbanisme et de la construction. Pour surmonter l'ensemble des difficultés auxquelles sont confrontées les villes, Jean-François Apoko a souligné: «Il faut déjà encourager le Gouvernement pour avoir pris à bras le corps cette question importante. Nous disposons maintenant des lois qui régissent la matière foncière. Tout ce dispositif peut être intégrer comme le cadre juridique de référence en ce qui concerne la planification urbaine au Congo. Il s'agit maintenant de les appliquer. Aujourd'hui, les villes congolaises font face à beaucoup de défis. Il n'est pas trop tard pour les corriger. Il faut appliquer de manière effective la nouvelle loi sur le code de l'urbanisme et de la construction pour pouvoir relever ces défis».

Vue partielle de l'assistance

La planification urbaine ne concerne pas que les experts. C'est une question qui concerne tous les utilisateurs de la ville, donc les citoyens, les ménages, les universitaires, les chercheurs, les organisations patronales, les syndicats, la société civile et bien d'autres acteurs. Il faut que toutes ces catégories prennent en charge ce processus d'élaboration des documents sur la gestion des villes. Une fois publiés, les citoyens doivent s'en approprier. La loi n°40–2018 fixe le tarif de l'impôt foncier imputable à chaque parcelle et celui des actes d'immatriculation des terres et terrains engendrant les droits de propriété.

Ph. B.

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

Qui me répondra?

Pour quoi l'endettement des pays en voie de développement envers les institutions financières internationales, comme la Banque mondiale, le FMI, la BAD et bien d'autres structures, ne fait que s'aggraver sans améliorer les conditions de vie des populations?

Ph. B (Loua - Kibina Brazzaville)

PROCESSUS ELECTORAL EN AFRIQUE DE L'OUEST

La Guinée et le Togo font obstacle

Dans la partie ouest du continent, des régimes monopartites ont réussi à rejoindre le train de la démocratie, expérimentant bon an, mal an l'alternance pacifique du pouvoir. Des élections s'y tiennent et des dirigeants se succèdent régulièrement sans effusion de sang. Mais, cette culture démocratique a du mal à faire adhérer tous les pays de l'espace; quelques-uns trainant encore le pied.

Alpha Condé

Faure Gnassingbé

Lors d'un sommet de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), il avait été convenu qu'aucun des pays membres ne devrait cumuler jusqu'à trois mandats. Donc, l'idéal était de se limiter à deux mandats et dans l'ensemble, les pays réduisent la durée des mandats présidentiels passant désormais du septennat au quinquennat. Or, pendant ce sommet, le Togo de Faure Gnassingbé Eyadema et la Gambie de Yahya Jammeh avaient été les deux pays farouchement opposés à cette démarche. La suite pour l'ancien dirigeant est connue. Il a été lâché par ses pairs surtout lorsqu'il a voulu s'accrocher au fauteuil face au vainqueur de l'élection présidentielle de 2016, Adama Barrow. Depuis, il passe en revue ses 22 ans de règne sans partage en Guinée équatoriale où il vit en exil.

Le Togolais Faure Gnassingbé lui, a jusqu'ici brillé par sa surdité devant les revendications de l'opposition et même de son peuple qui lui ont toujours exigé la limitation des mandats et surtout le retour à la Constitution de 1992, qui limitait à deux le mandat présidentiel. Plutôt que de donner un coup d'accélérateur pour faire avancer véritablement le processus démocratique dans son pays, le dirigeant togolais continue de tenir tête face à tout et se vautre dans son obstination. En dépit d'interminables manifestations de l'opposition qui ont jalonné la période post-campagne électorale, Faure Gnassingbé est resté intraitable dans sa vision de conserver coûte que coûte le pouvoir. Lui qui a même dirigé l'institution communautaire, la CEDEAO. Il est engagé résolument dans la conquête d'un quatrième mandat à l'issue de la présidentielle de samedi prochain, dont la campagne électorale a été ouverte dernièrement.

Comme au Togo, même son de cloche en Guinée avec Alpha Condé qui pendant longtemps a donné l'image d'un démocrate averti et digne. Son manège actuel est celui d'avoir décidé d'imposer au peuple guinéen un référendum qui devra lui permettre de déboucher sur son projet de changement de Constitution lui ouvrant ainsi la voie vers un troisième mandat. Ce qui paraît honteux et humiliant pour la démocratie guinéenne et surtout pour cet opposant historique qui a toujours donné l'impression d'un démocrate ferme et propre.

Il y a quelques semaines, le Niger a mis sur l'œil du cyclone les dirigeants d'Afrique enracinés dans le tripotage des mandats et des élections. En abritant dans la capitale Niamey le sommet sur la limitation des mandats présidentiels qui avait regroupé les anciens dirigeants ayant fait preuve de démocratie, le pays de Mahamadou Issoufou a tenu à lancer une alerte à tous ceux qui veulent demeurer des *«jusqu'auboutistes»* à la tête très dure. Pour donner le bon témoignage, le président nigérien a lui-même annoncé qu'il ne rempilerait pas à la fin de son mandat en cours. C'est plus qu'un bon exemple!

Azer ZATABULI

BURKINA FASO

Isaac Zida sollicité pour être candidat à la présidentielle

L'élection présidentielle au pays des «hommes intègres» se tiendra cette année, dans une ambiance qui frise le doute. En effet, le pays essuie depuis ces dernières années les affres répétées des terroristes qui troublent la paix et la quiétude de cet Etat d'Afrique de l'Ouest qui était réputé être une bonne terre d'accueil. Dans le cadre de la prochaine présidentielle, le Mouvement patriotique pour le salut (MPS) a proposé samedi 15 février dernier l'ex-premier ministre Yacouba Isaac Zida comme candidat à la présidentielle de novembre. Lui qui vit au Canada depuis 2016.

Yacouba Isaac Zida

Président d'honneur du MPS, ce mouvement lui a lancé un appel solennel à Yacouba Isaac Zida «pour qu'il se présente à l'élection présidentielle de 2020, après avoir constaté qu'il remplissait bien les critères définis par le parti et qui en font le meilleur étendard», a déclaré le président de ce parti, le Pr Augustin Loada, un ancien ministre du gouvernement de Zida. Il a fait remarquer qu'*«au regard de la situation nationale chaotique, le MPS est persuadé que son président d'honneur est l'homme capable de sortir le pays de ce chaos et de lui redonner son lustre d'antan»*.

A l'époque lieutenant-colonel, Yacouba Isaac Zida s'était emparé du pouvoir le 1er novembre 2014, au lendemain de la chute de Blaise Compaoré, chassé de la présidence par la rue le 31 octobre de cette année après 27 ans au pouvoir. Après de fortes pressions des partis politiques, de la société civile et de la communauté internationale, l'ancien officier avait cédé le pouvoir au bout de trois semaines à Michel Kafando, un diplomate à la retraite qui l'avait aussitôt nommé Premier ministre dans un gouvernement de transition.

Rayé des effectifs de l'armée au terme de la période de transition politique, Isaac Zida avait rejoint sa famille au Canada, en janvier 2016. Il avait été radié des Forces armées nationales pour *«désertion en temps de paix»* et *«insubordination»* par l'actuel président Roch Marc Christian Kaboré le mois suivant. Il pourrait être visé par une procédure devant le tribunal militaire.

Son pays confronté depuis 2015, à des attaques jihadistes qui ont fait plus de 750 morts depuis et contraint plus de 600 000 personnes à fuir leur foyer, doit organiser en novembre 2020 cette élection présidentielle couplée aux législatives, le deuxième scrutin après la chute du régime Compaoré. Roch Marc Christian Kaboré est dès lors présenté comme candidat à sa propre succession.

AZ.

GABON

L'affaire Noureddin Bongo classée sans suite

Fils du chef de l'Etat gabonais Ali Bongo, Noureddin Bongo Valentin, accusé de corruption active et de blanchiment de capitaux par un collectif des leaders de la société civile, a vu son affaire classée par le procureur de la République. C'était, vendredi 14 février dernier.

Noureddin Bongo Valentin

Il a classé sans suite une plainte de la société civile contre Noureddin Bongo Valentin. Un collectif de quatre leaders de la société civile gabonaise avait porté plainte contre le fils aîné du président Ali Bongo pour corruption et blanchiment de capitaux.

Pour soutenir sa plainte le collectif affirmait qu'un véhicule avait été interpellé avec plusieurs milliards de francs CFA appartenant à Noureddin Bongo, également accusé de posséder un hôtel, plusieurs sociétés écrans et des actions dans plusieurs sociétés. Les plaignants n'ont pas apporté de preuves, a indiqué le procureur de la République, André Patrick Roponat: *«A la suite de cette saisine, le procureur de la République a commis une enquête au cours de laquelle les plaignants ont fait leur déposition confirmant leur plainte et monsieur Noureddin Bongo Valentin a été entendu sur les faits dénoncés. Au terme de l'enquête, des agents en faction à Rio, le 6 janvier 2020, n'ont pas confirmé les faits dénoncés, dont les plaignants, également, affirmaient ne pas avoir vu les milliards. Un conseil des ministres ayant indiqué que Transurb est une société entièrement étatique permettait de battre en brèche un autre point dénoncé dans la plainte. L'enquête a permis d'établir également que l'hôtel Nomad a pour propriétaire une personne autre que monsieur Noureddin Bongo Valentin. À la suite de tout ce qui précède, et des confrontations qui ont duré plus de trois heures ce jour, le ministère public a classé la procédure sans suite pour inexistence de preuves»*.

Pour Jean Remy Yama, un des quatre leaders qui a porté plainte, le procureur de la République a bâclé l'enquête: *«Nous n'avons pas eu la confrontation que nous voulions entre les témoins et les gendarmes qui ont été sur la scène de Rio contrôle routier au quartier, où un véhicule transportant beaucoup d'argent a été arrêté et appartiendrait à Noureddin Bongo»*.

En ce qui concerne les sociétés dont les plaignants soupçonnent Noureddin Bongo d'être actionnaire et de participer au blanchiment d'argent, Jean Remy Yama considère que les enquêtes qui devaient être diligentées par le parquet n'ont pas été faites correctement.

«En matière de blanchiment d'argent, vous ne pouvez pas boucler une enquête en dix jours, ce n'est pas possible. Il n'y a pas eu un jugement qui innocenterait Noureddin, le parquet dit tout simplement qu'il n'a pas suffisamment d'éléments pour apporter cette affaire devant un juge».

Mais Jean Remy Yama, en tant que membre du collectif des leaders de la société civile, assure qu'ils ne baisseront pas les bras: *«le tribunal c'est le parquet et le siège. On peut rentrer par le parquet, mais on peut aussi rentrer par le siège»*.

Gaule D'AMBERT

ORYX PETROLEUM CONGO SA

Société Anonyme avec Administrateur Général au capital de 10.000.000 de Francs CFA
Siège social: 88, avenue du Général de Gaulle, B.P.: 663, Pointe-Noire, République du Congo
R.C.C.M. N°CG/PNR/11 B 2572

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique dans le cadre de l'Assemblée générale mixte en date, à Pointe-Noire, du 30 décembre 2019, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 27 janvier 2020, sous le n°758, folio 018/102, l'actionnaire unique de la société a notamment décidé:

*à titre ordinaire:

-de renouveler les mandats des Commissaires aux comptes titulaires et suppléant, respectivement la société Deloitte Touche & Tohmatsu et Monsieur Stephane Klutsch, pour une durée de six (6) exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les états financiers de synthèse de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2024, à tenir en 2025;

*à titre extraordinaire, la poursuite des activités de la société.

Dépôt dudit procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Pour avis,
L'Administrateur Général.

LLYR MARINE CONGO

Succursale du Congo de la société LLYR MARINE LTD
Siège social: 7 Ifigeneias Strovolos 2007, PO Box: 28541, 2080, Nicosie, Chypre
Adresse de la succursale: 88, avenue du Général de Gaulle, B.P.: 1306, Pointe-Noire, Congo
République du Congo

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Aux termes du procès-verbal des résolutions des administrateurs de la société LLYR MARINE CONGO LTD, en date du 22 octobre 2019, reçu au rang des minutes de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire à Brazzaville, en date du 5 décembre 2019, sous le répertoire n° 190/2019, enregistré à Pointe-Noire (Recette de Pointe-Noire Centre), le 17 décembre 2019, sous le n° 10280, folio 231/2, il a été notamment décidé:

1-ouverture d'une succursale en République du Congo, régie par les dispositions légales en vigueur, présentant les caractéristiques suivantes:

- Dénomination: LLYR MARINE CONGO
Nature des activités: Services maritimes de support offshore aux opérations maritimes (services de transit, achats locaux, support administratif) et mise à disposition (affrètement des différents navires à l'industrie pétrolière.
Adresse: 88, avenue du Général de Gaulle, B.P. 1306, Pointe-Noire, République du Congo

2.la nomination de Monsieur Camille FRESSER, en qualité de Responsable de la succursale.

Dépôt dudit procès-verbal a été effectué, sous le numéro 20 DA 32, au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, qui a procédé à l'immatriculation de la succursale au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier en date du 9 janvier 2020, sous le numéro CG/PNR/ 20 B 4.

Pour avis,
Les Administrateurs.

VIE CONSACRÉE

Défis d'aujourd'hui et de toujours

À l'occasion de la Journée mondiale de la vie consacrée, célébrée le dimanche 2 février, nous reprenons une réflexion de Mgr José Rodríguez Carballo, secrétaire de la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique (CIVCSVA), publiée dans les colonnes de l'édition italienne L'Osservatore Romano.

Parler des défis de la vie consacrée aujourd'hui n'est en rien nouveau. Certains d'entre eux sont signalés depuis un certain temps. En tout cas, le fait que nous, les personnes consacrées, nous nous interrogions à ce sujet est important, car cela nous aide à rester vigilants pour ne pas nous laisser surprendre par le sommeil, et à continuer à travailler pour une vie toujours plus significative.

Discernement et possibilités

Deux notes me semblent importantes à signaler. Parmi les défis auxquels la vie consacrée est actuellement confrontée, certains sont plus urgents que d'autres, c'est pourquoi la première chose que l'on demande aux personnes consacrées est le discernement, afin de donner la priorité à l'un par rapport aux autres. C'est une question méthodologique fondamentale, car tous les défis ne peuvent pas être relevés en même temps, et les mêmes forces et énergies ne peuvent pas être investies dans chacun d'entre eux. En cela aussi, le rappel constant du Saint-Père adressé à la vie consacrée et à l'Église elle-même est tout à fait valable: la nécessité de revenir à l'essentiel, la nécessité de revenir à l'Évangile.

La deuxième note qu'il me semble important de garder à l'esprit est que lorsque nous parlons de défis, nous ne pouvons pas seulement nous référer aux problèmes que peut avoir la vie consacrée en ce moment, auxquels nous devons apporter une réponse, mais aussi, et je dirais surtout, aux possibilités que cette forme de sequela Christi [suite du Christ] a devant elle. Cela nous amènerait à puiser de la force dans notre faiblesse et à renforcer toutes les choses positives qui existent dans nos vies et que souvent, nous ne connaissons pas, donnant ainsi matière aux "prophètes de malheur" qui font tant de mal à l'Église et à la vie consacrée.

S'étonner et s'émerveiller

Compte tenu de ce qui a été dit, je signale deux défis/possibilités de la vie consacrée qui en englobent beaucoup d'autres: retrouver sa capacité d'émerveillement et d'étonnement, et redonner à la vie consacrée tout son attrait. En lisant les Évangiles, on est frappé par l'émerveillement, l'étonnement que les disciples de Jésus manifestent devant ce qu'il dit et fait: stupeur devant ce qu'il dit, parce qu'il enseigne comme quelqu'un qui a autorité et non comme les scribes (Cf. Mc 1, 22); stupeur devant ce qu'il fait, parce qu'il fait bien toute chose (Mc 7, 37). L'étonnement et l'émerveillement, en particulier dans l'Évangile de Marc, ouvrent le cœur à la bonté, générant des questions qui à leur tour génèrent

Moniales cisterciennes du monastère Santa Susanna (Rome-Vatican)

la foi qui se traduit par la sequela (Cf. Mc 1, 22+).

L'étonnement et l'émerveillement provoquent et inquiètent, jusqu'à la demande d'une réponse immédiate. C'est la seule façon d'expliquer la rapidité avec laquelle les disciples ont répondu à l'invitation de Jésus à le suivre: «... aussitôt, laissant les filets, ils le suivirent» (Mc 1,18 ; Cf. 1,20 ; 2,14). Étonnement et émerveillement devant lesquels on ne peut rester insensible, mais qui poussent plutôt à une forte décision de communion avec cette personne, provoqué par la passion d'être comme elle, de dire ce qu'elle dit et de faire ce qu'elle fait, d'être avec elle, ce qui est le but de toute vie consacrée.

Étonnement et émerveillement sont le premier pas vers la réflexion et la contemplation: ils éclairent l'esprit, touchent le cœur et font bouger les pieds et les mains pour marcher et agir, donnant ainsi du sens à son existence. Si l'émerveillement est essentiel dans la vie du croyant, il l'est encore plus dans la vie d'un consacré, car l'irruption du sacré est toujours extraordinaire: le transcendant irradie dans l'immanent et le surprenant, l'inattendu dans l'habituel et l'incontrôlable, l'infini dans le fini. Si suivre le Christ dans la vie consacrée, c'est entreprendre un chemin de conversion qui ne se termine jamais, l'émerveillement et la surprise ouvrent une porte à la conversion, à l'expérience d'un Dieu qui reste toujours jeune. Ainsi, l'émerveillement et la surprise sont l'antidote contre la routine et l'ouverture à de nouvelles expériences. Sans étonnement ni surprise, la relation avec le Seigneur dans la vie consacrée se refroidit et la réponse à la vocation fait défaut.

Retrouver l'enchantement… et le conserver

Tout cela culmine dans la nouvelle évangélisation et dans une véritable catéchèse vocationnelle faite d'histoires vécues, car seuls ceux qui vivent dans l'étonnement et l'émerveillement le miracle de suivre peuvent transmettre l'enthousiasme et la joie de suivre Jésus. Ce n'est que par l'émerveillement et la surprise que nous pouvons devenir «de joyeux messagers de propositions élevées, gardiens du bien et de la beauté qui resplendissent dans une vie fidèle à l'Évangile» (François, Evangelii gaudium, 168). Rendre à la vie consacrée tout son enchantement: joie contagieuse, forte attraction, douce fraîcheur et espoir stimulant. De par sa nature, l'enchantement éveille la grâce et la sympathie, l'imagination et la fantaisie, la force, l'enthousiasme et l'espérance. Le contraire de l'enchantement est le désenchantement: frustration, fatigue, monotonie, désillusion, tristesse. Le désenchantement est la tombe des rêves, de l'espérance qui peut se terminer par le regret des décisions prises en son temps.

En tant que personnes consacrées, nous avons devant nous un défi, une possibilité importante: faire en sorte que la vie consacrée conserve son attrait pour nous-mêmes, même après de nombreuses années, et susciter l'attraction et la sympathie de ceux qui sont "dehors", pas seulement pour l'admirer et intéresser les "collectionneurs" de souvenirs, comme s'il s'agissait d'une pièce de musée, mais aussi pour s'y engager, se laisser séduire par elle et continuer à avoir un sens dans le monde actuel, en se présentant comme un mode de vie alternatif à ce que le monde et la culture dominante offrent, et, en définitive, pour qu'elle continue à être prophétique. En tant que personnes consacrées, nous avons devant nous la possibilité et le défi de rendre notre vie attrayante en raison de sa beauté, en tant que témoins d'une manière différente de faire, d'œuvrer et de vivre: «Il est possible de vivre d'une manière différente dans ce monde» (François, Illuminate il futuro, Ancora 2015, 13).

Chercher Jésus-Christ

Certes, pour réaliser tout cela, il ne suffit pas de réfléchir à l'esthétique de la vie consacrée, non plus de faire de belles et utopiques déclarations de principe qui n'ont rien à voir avec la réalité de la vie, encore moins de mettre de nouvelles pièces sur de vieux vêtements (Cf. Mc 2,21).

La passion est le langage des amoureux, comme nous pouvons le contempler dans le Cantique des cantiques. La passion devrait être le langage des personnes consacrées. Sans passion, la vie consacrée devient fade, insipide, inutile (Cf. Mt 5,13). La passion, qui caractérise l'expérience du «premier amour» (Cf. Os 2,9), nous amène à chercher constamment, je dirais presque dramatiquement, jusqu'à devenir «chercheurs» de celui qui nous a aimés le premier (Cf. 1 Jn 4,10) et à rejoindre, par grâce, la personne aimée (Cf. Ct 3,1ss). Jésus-Christ est la seule raison qui justifie la vie consacrée. Il est l'élément fondateur de la vie consacrée.

La vie consacrée est née pour se situer aux frontières de l'existence et de la pensée, comme nous le dit souvent le pape François. Les périphéries sont des lieux qui se caractérisent généralement par le fait qu'ils sont moins sûrs, plus exposés à des situations de chaos, qui conduisent à moins compter dans la société, les périphéries nous obligent à vivre dans une condition d'exode. La banlieue oblige ceux qui y vivent à vivre en itinérance, à quitter le centre et à se rendre dans des zones marginales. Il est clair que l'option pour les pauvres et les banlieues nous demande de "sortir" de nous-mêmes, de laisser de côté les petites luttes internes, d'être moins autoréférentiels, de "se surpasser", de prendre l'initiative dans tout ce qui implique l'amour, la solidarité, l'accompagnement, la fête et la célébration avec tout le monde, en particulier avec les pauvres. Et cela, nous devons l'admettre, n'est pas facile. Mais il s'agit là d'un défi, d'une possibilité importante pour les personnes consacrées.

Des périphéries du monde aux périphéries de l'Église

La vie consacrée ne peut pas être centrée sur elle-même, mais dans sa non-appartenance et dans son engagement, elle doit se mettre au service de tout le peuple de Dieu et surtout des plus vulnérables. Nos instituts ne sont pas nés d'un regard narcissique ou d'une réflexion purement théorique, mais d'une fréquentation des périphéries, d'une rencontre main dans la main avec les personnes les plus vulnérables, pour soigner les blessures et les douleurs des hommes et des femmes.

Si la vie consacrée veut renaître et se relever, cela ne sera possible que si elle ne se replie pas sur elle-même, si elle ne reste pas prisonnière de ses problèmes, si elle a le courage d'aller vers les périphéries. Si le chrétien est par vocation périphérique par rapport au monde, la vie consacrée est, aussi par vocation, périphérique par rapport à la vie de l'Église.

Le choix des pauvres et des périphéries n'est ni optionnel, ni un slogan ni un simple choix social ou politique. C'est un choix pour Jésus: «lui qui est riche, il s'est fait pauvre à cause de vous, pour que vous deveniez riches par sa pauvreté» (2 Co 8,9); c'est vêtir Jésus nu, donner à manger et à boire à Jésus affamé et assoiffé ; c'est visiter Jésus dans les malades et en prison; c'est accueillir Jésus en accueillant l'étranger ; c'est accompagner Jésus en accompagnant ceux qui font partie de la culture du déchet (Cf. Mt 25,35,36). Depuis que Jésus est devenu pauvre (2 Co 8,9), notre Dieu est le Dieu des pauvres. Ceux-ci ont une place privilégiée dans le cœur de Dieu.

(Sources vaticanes)

VATICAN

Programme de la visite du Pape François à Bari

Le Pape François se rendra en visite pastorale à Bari, dans le sud de l'Italie, le 23 février 2020, pour clôturer la rencontre "Méditerranée, frontière de paix", rassemblant les évêques des pays du pourtour méditerranéen. Voici le déroulement de sa visite.

Le Pape François quittera le Vatican à 7h00 du matin, en hélicoptère. L'appareil atterrira à 8h15 à Bari, chef-lieu des Pouilles, où le Saint-Père sera accueilli par une délégation composée de Mgr Francesco Cacucci, archevêque de Bari-Bironto, Michele Emiliano, président de la région des Pouilles, Antonella Bellomo, préfet de Bari, Antonio Decaro, maire de Bari. Puis le Pape sera conduit jusqu'à la cathédrale Saint-Nicolas, où il rencontrera les évêques participant à la rencontre "Méditerranée, frontière de paix". L'introduction sera donnée par le cardinal Gualtiero Bassetti, président de la Conférence épiscopale italienne, puis deux prélats interviendront: le cardinal Vinko Puljić, archevêque de Vrhbosna, président de la Conférence épiscopale de Bosnie-Herzégovine, et Mgr Pierbattista Pizzaballa, administrateur apostolique du Patriarcat latin de Jérusalem. Le Saint-Père prononcera ensuite un discours, puis Mgr Paul Desfarges, archevêque d'Alger, président de la Conférence épiscopale régionale d'Afrique du Nord (CERNA) adressera un mot de remerciements.

Le Pape François saluera ensuite l'ensemble des évêques présents, avant de descendre dans la crypte de la cathédrale afin de vénérer les reliques de Saint Nicolas. Puis il saluera la communauté des pères dominicains en charge du sanctuaire. Sur le parvis de la Basilique, le Saint-Père adressera une salutation aux fidèles venus pour l'occasion. Le Souverain Pontife se rendra ensuite à Corso Vittorio Emanuele II, pour célébrer l'Eucharistie. La messe sera suivie de la prière de l'Angélus. À 12h30, le Saint-Père quittera Bari, à nouveau en hélicoptère. Son retour au Vatican est prévu à 13h45.

La rencontre "Méditerranée, frontière de paix", temps de réflexion et de spiritualité, rassemblera du 18 au 23 février les évêques des pays bordant la mer Méditerranée, afin d'esquisser des solutions à la crise migratoire. Le dernier déplacement du Saint-Père à Bari remonte au 7 juillet 2018, où à son initiative s'était tenue une journée œcuménique de prière et de réflexion pour la paix au Moyen-Orient, rassemblant la plupart des patriarches des Églises orientales, catholiques ou orthodoxes.

ACCUEIL DES DEUX NOUVEAUX VICAIRES GÉNÉRAUX DE L'ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE

L'abbé Donatien Bizaboulou invite les prêtres au ressaisissement et à la tolérance

Le mardi 11 février 2020, en la solennité de la fête de Notre-Dame de Lourdes qui coïncide dans l'archidiocèse de Brazzaville, avec la fête du clergé, la communauté chrétienne catholique de Brazzaville a accueilli ses deux nouveaux vicaires généraux récemment nomment par l'ordinaire du lieu, Mgr Anatole Milandou. C'est au cours d'une célébration eucharistique qui s'est tenue en l'église Cathédrale Sacré-Cœur, prise d'assaut par de nombreux fidèles chrétiens, des religieux et religieux ainsi que plus d'une centaine de prêtres concélébrant.

Depuis l'ordination épiscopale de Mgr Barthélemy Batantu comme archevêque de Brazzaville, la date du 11 février, est devenue pour l'église locale de Brazzaville, la fête du Clergé en souvenir de l'ordination épiscopale de Mgr Théophile Mbemba. Voilà pourquoi dans le souci de renouer avec cette tradition noble, et se souvenir davantage, en cette année jubilaire du 41e anniversaire de son sacre, l'archevêque de Brazzaville a pensé faire célébrer cette messe qui servirait aussi à l'accueil par la communauté chrétienne des deux nouveaux Vicaires Généraux, M. l'abbé Donatien Bizaboulou et le père Pascal Tati.

Comme l'a prévu le canevas de la messe, c'est le secrétaire chancelier, l'abbé Michel Bordan Bebert Kimbouani Ntsoki, qui, en premier ressort, a lu au début de la célébration eucharistique le décret de Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, nommant les deux Vicaires généraux l'abbé Donatien Bizaboulou et le père Pascal Tati de l'Ordre des frères mineurs (Franciscains) et leurs champs d'action.

Pour M. l'abbé Donation Bizaboulou, qui a été nommé Vicaire général, il aura pour tâches les vocations, les séminaires et le clergé. Par contre le père Pascal Tati lui, aura pour champ d'action, la modération de la Curie diocésaine (Cf. Canon 473 §§ 2-3 et le gouvernement pastoral en harmonie avec la Commission diocésaine de la pastorale et tous les doyennés.

La durée du mandat de ses deux vicaires généraux est de deux ans à compter du 2 février 2020, date de la signature du présent décret.

Après la présentation, les deux vicaires généraux accompagnés des diacres, des curés doyens et des membres du Comité d'organisation de l'Année jubilaire Mgr Barthélemy Batantu ont déposé tour à tour des gerbes de fleurs sur les tombes des vénérés pasteurs, Mgr Théophile Mbemba et le Cardinal Emile Biayenda, d'une part, NN.SS Barthélemy Batantu et Ernest Kombo d'autre part et enfin, ils se sont aussi rendus au cimetière des ouvriers apostoliques pour y accomplir le même geste.

Peu avant le début proprement dit de l'office religieux, le président de la célébration eucharistique, M. l'abbé Donation Bizaboulou a circonscrit l'événement du jour en ces termes: «Le choix de la date du 11 février comme fête du clergé de l'archidiocèse de Brazzaville nécessite une petite explication historique. Oui, certes la date d'ordination épiscopale de deux pionniers de notre Eglise: Nosseigneurs Théophile Mbemba et Barthélemy Batantu. Mais pourquoi alors sauter le Cardinal Emile Biayenda? En choisissant cette date, nos ainés se sont référés aux propos du Pape Paul VI qui déclarait lors de l'ordination épiscopale de Mgr Théophile Mbemba 1er archevêque congolais: «Une Eglise qui a son fils à la tête du diocèse est une Eglise mûre». Alors, il a donc de bon choix de retenir pour le clergé local congolais pour marquer et manifester notre maturité en tant que Eglise locale».

Après cette introduction, la célébration s'est déroulée comme de coutume avec comme groupes de chants: la chorale diocésaine et la schola populaire diocésaine.

Autre moment attendu, c'était la prédication de la Parole de Dieu faite par le Vicaire général chargé du clergé, l'abbé Donatien. En s'appuyant sur l'évangile du jour tiré de Luc 2, versets 1 à 11, passage qui retrace les noces de Cana, pour l'orateur, «la première surprise de ce texte est son anonymat. Aucun nom n'y eut été mentionné sauf celui de Jésus. Même les mariés censés être au cœur du mariage sont inconnus. Incroyable oubli; même le nom de Marie jouant pourtant un rôle capital dans cet

L'abbé Donatien Bizaboulou (à dr) et le père Pascal Tati

évangile n'est que désigné par sa position maternelle: la mère de Jésus. Ensuite, on parle de disciples, de maître du repas et des serviteurs. Cela me conduit à tirer une première conséquence théologique et pastorale», a-t-il fait savoir.

Parlant de leur nomination comme vicaires généraux, le prédicateur a affirmé: «Nos noms ne sont pas si importants dans cette Alliance que le Christ est venue sceller ave l'humanité. C'est autant qu'ils ne sont que disciples de Jésus et serviteurs, ceux qui assument et assurent la diaconie. Que les nouveaux vicaires généraux s'appellent Pascal Tati et Donatien Bizaboulou n'a aucune espèce d'importance. Hier, ils s'appelaient Louis Badila, Anatole Milandou, Zébastien Zoubakéla, Marcel Miayoukou, Jacques Bouékassa et Léonard Milongo. Demain ils auront d'autres noms… » a-t, il fait renchéri.

A propos des rumeurs fantaisistes qui circulent à travers les réseaux sociaux, l'Abbé Bizaboulou a décrié ce genre de comportement qui a pris corps un peu partout dans l'église du Congo particulièrement celle de Brazzaville: «Ecclesia semper reformanda. Pourquoi ne pas se réjouir de la joie du vin nouveau de ces vicaires généraux plutôt de souffrir de la gueule de bois de la médisance et de la calomnie? D'ailleurs, on n'est-là que pour deux ans. L'archevêque a expressément limité notre mandat comme pour nous pousser à l'efficacité de résultats… Je ne veux donc pas tomber dans la basse polémique avec qui que ce soit. Mon tempérament et ma culture se situent aux antipodes du dénigrement et de la méchanceté inutile. Je demande donc aux prêtres et aux amis de ne pas prêter flanc aux vexations des aigris qui sont chroniquement et ontologiquement mécontents du bien de l'Eglise».

Clergé de l'archidiocèse: ressaisissons-nous!

Face à tout ce qui se dit autour de notre Eglise dont certains auteurs parfois sont parmi nous comme à l'étranger, le nouveau vicaire général chargé du clergé exhorte tous et chacun à adopter un comportement digne: «Soyons de simples tâcherons à la gestion des noces de l'Agneau». Tout en évoquant son parcours de ministre de Dieu, l'abbé Donatien Bizaboulou a relevé entre autres ce qui suit: «En 32 ans de vie sacerdotale, je suis passé dans les paroisses et les séminaires comme vicaire, curé, aumônier, supérieur et enseignant. Sans être nécessairement le meilleur, j'ai néanmoins donné le meilleur de moi-même pour nourrir le Peuple de Dieu qui m'était confié. Comme vicaire général aujourd'hui, je continuerai avec le même zèle, la même joie ma nouvelle tâche et surtout avec la même humilité. Une nomination n'est pas une canonisation», a-t-il martelé.

Avant de terminer sa prédication par la prière à Notre-Dame de Lourdes, le nouveau vicaire général a rappelé à tous l'invite au ressaisissement et à la conversion que Mgr l'archevêque de Brazzaville a évoquée dans son message de Noël 2019: «L'Eglise n'est pas un champ de bataille, mais une communauté de frères et de sœurs qui ont un même Père et donc doivent se supporter mutuellement (Co. 13,13). Je vous appelle tous à l'humilité, à cette humilité qui consiste non pas à dissimuler ou à voiler les erreurs ou le mal du passé mais à se dire la vérité dans le respect de la dignité des uns et des autres». Voilà ce que je veux être pour vous, a-t-il conclu.

Ce que l'on peut retenir de l'année jubilaire Mgr Barthélemy Batantu

A l'issue de la messe, l'abbé Jonas Koudissa, président du Comité d'organisation de l'année jubilaire Mgr Barthélemy Batantu, a informé le Peuple de Dieu sur les activités à venir:

L'organisation d'un pèlerinage diocésain du 5 au 7 juin à Linzolo en passant par Mayala, village natal de Mgr Barthélemy Batantu. Ce pèlerinage sera ponctué par le sacrement de la confirmation que conférera Mgr l'archevêque aux candidats de cette zone;

Pour marquer un impact à ce pèlerinage, le Comité a décidé d'achever la maison de Dieu commencée à Mayala par un bienfaiteur avec l'apport des paysans de ce village et qui s'est arrêtée au niveau du chainage;

Faire construire des latrines sur les lieux;

2- Il y a un projet de confectionner un pagne à l'effigie de Mgr Batantu, la maquette est déjà prête. Pour les deux premiers points cités plus haut, le Comité d'organisation attend de la part des chrétiens et des hommes de bonne volonté une contribution multiforme pour la réalisation de ses projets;

3- Enfin, il y a aussi au programme des activités prévues: un concert de chants des chorales et de la schola populaire dont la date sera fixée de commun accord avec la Commission diocésaine de musique arts sacrés.

Grégoire YENGO DIATSANA

Programme des obsèques de l'abbé Jacques Nganga-Nitoumossi

Dans une circulaire adressée aux communautés paroissiales et religieuses de l'archidiocèse de Brazzaville, Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, après avoir annoncé la nouvelle du décès de l'Abbé Jacques Nganga-Nitoumossi, Prêtre de l'Archidiocèse de Brazzaville, évoque les dispositions pratiques: 1- Une veillée paroissiale est organisée tous les jours à la Paroisse Saint Alphonse Marie de Liguori de Kibina, dernier lieu de mission de l'Abbé Jacques Nganga-Nitoumossi. 2 – Une veillée familiale est organisée tous les jours au domicile de la sœur du disparu, sis au n°428 de la rue Mbemba Pierre, à Makélékélé, non loin de la Mairie. 3- La messe des obsèques de l'Abbé Jacques auront lieu le vendredi 21 février 2020, en l'église cathédrale Sacré-Cœur, à 12h. 4- Une veillée diocésaine aura lieu à la Paroisse Saint Alphonse Marie de Liguori de Kibina, le jeudi 20 février 2020, laquelle débutera par une messe. 5- Une veillée paroissiale sera organisée dans toutes les paroisses où l'Abbé Jacques a travaillé de 15h à 18h selon le programme ci-après:

Lundi 17-02-20: Saint Jean Marie Vianney, Saint Louis Marie Grignon de Montfort

Mardi 18-02-20: Saint Pie X de l'OMS

Mercredi 19-02-20: Cathédrale Sacré-Cœur et Notre-Dame de l'Assomption

N.B. Jeudi 20.02.20: Veillée diocé-

saine à Kibina, à 17h.

Vendredi 21.02.20: Messe des funérailles à 12h00.

Levée de corps à partir de 9h 00.

COLOMBIE

L'écologie intégrale au cœur de l'assemblée plénière des évêques

L'écologie intégrale a été le thème central de la 109e Assemblée plénière de l'épiscopat colombien, qui a eu lieu à Bogota du 3 au 7 février 2020, avec la participation d'une centaine d'évêques du pays.

Parmi les objectifs fixés par cette Assemblée, peut-on lire sur le site de la Conférence épiscopale de Colombie (CEC), *«la création et la formation d'une conscience de la responsabilité pour le soin de la création en tant que mission de l'Église».* **Les évêques colombiens ont été également invités à réfléchir sur la manière de** *«discerner les moyens de mettre en œuvre des actions ecclésiales dans la ligne de l'écologie intégrale, tant au niveau de l'action pastorale qu'au niveau de l'action sociopolitique».*

Vue aérienne de l'Amazonie

Document final du Synode: l'Église s'engage à être une alliée de l'Amazonie

Les prélats ont porté leur attention sur le récent synode sur l'Amazonie, afin *«d'assumer en tant que pasteurs de l'Église colombienne les lignes, les conclusions et les propositions pastorales du récent synode spécial pour la région anamazonienne»***, et de proposer des lignes d'action et des programmes pastoraux, qui peuvent être intégrés dans les plans diocésains, pour la formation à la protection de la maison commune.**

Pour plancher sur le bien-être de la région, la CEC fait également appel à des experts de la société civile. Des spécialistes dans le domaine de l'exploitation minière, de l'environnement, des terres, de l'eau, de la déforestation et de la biodiversité, entre autres, de l'Université Santo Tomás, du ministère de l'Environnement et de la Fondation sociale ont été conviés aux travaux de réflexion. Dans le domaine pastoral, une contribution a été apportée par les évêques qui ont assisté au synode de l'Amazonie convoqué par le Pape François en octobre 2019.

(Sources vaticanes)

L'ULTIME SOURIRE

Flash
Photo
L'abbé Jacques
Se dévoile
Tout sourire
Que rien
Ne présage encore
Tout sourire
Toujours
Donné à l'autre
Chrétien
Démuni
Malade
Flash
Photo
L'abbé Jacques
Pimpant
En procession de sortie
Devant
Derrière
Les confrères
A sa droite
Aussi
Le jour se couche
Le jour se lève
La nuit tombe
Nouvelle terrifiante
Un couperet tel
Sur le cœur
Nouvelle insistante
Nouvelle persistante
L'abbé Jacques
N'est plus
Ça pleure
Au lever du jour
Vendredi saint
Se célèbre
Par anticipation
Dieu donne
Dieu reprend
Les larmes chaudes
S'entêtent
Et coulent à flot
Ça meurt

Trop
De partout
Spectre d'une pandémie
Coronavirus
Ebola
Avc
Paludisme
Accouchement
Médicament
Cancer
Furoncle
Un après un
On s'en va
Par coup chaos
Hier slogan électif
On s'en va
Par cas désespéré
Par cas bénin
La rue tue
La vie
Les médicaments tuent
La vie
L'hôpital tue
La vie
La morgue ouverte
Souriante
Accueillante
Corps
Costume
Cercueil

Corbillard
Cimetière
Caveau
Commerce florissant
Made in Congo
La mort plantée
La marche inexorable
L'archidiocèse de Brazzaville
L'église en deuil
L'abbé Jacques
S'en va silencieux
24 heures après
La messe concélébrée
En la cathédrale
Sacré-Cœur
L'abbé Jacques
Nganga
S'est laissé guider
Là où on s'attend
D'y partir
Du jour
Au lendemain
Dieu est son mot

Armand Blaise BALEMBONKAZI

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
ET LA COMPETITIVITE (P161590-PADEC)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N° 003/MPSIR/2020/UGP PADEC

RECRUTEMENT DU CONSULTANT CHARGE DE REALISER ET D'ADMINISTRER LE SITE INTERNET DU PADEC ET LA PLATEFORME NUMERIQUE DU CONCOURS DE PLAN D'AFFAIRES ET DU FONDS D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (FADPME)

I- Contexte

La République du Congo a obtenu de la Banque mondiale un crédit pour financer le Projet d'Appui au Développement des Entreprises et la Compétitivité (PADEC) qui vise entre autres objectifs, la mise en œuvre de l'axe diversification de l'économie envisagé dans le Plan National de Développement (PND). A cet effet, l'Unité de Gestion du PADEC a l'intention d'utiliser une partie du financement pour effectuer des paiements au titre du contrat suivant : Consultant chargé de réaliser et d'administrer le site internet du PADEC et la plateforme numérique du Concours de Plan d'Affaires et du Fonds d'Appui au Développement des Petites et Moyennes Entreprises (FADPME).

II-Tâches et Responsabilités

Le site du PADEC se veut un site dynamique d'informations auquel est intégré la plateforme du CPA et du FADPME, avec des onglets spécifiques aux différentes composantes du Projet et des liens des sites internet des autres structures partenaires œuvrant dans l'entreprenariat (chambre de commerce, ADPME, ACPCE, API, GUOT ...) ainsi que le référencement du site sur les principaux moteurs de recherche.

A ce titre et sous l'autorité directe du Coordonnateur du Projet, le Consultant sera chargé entre autres de :

- Concevoir, gérer et assurer la maintenance du site web du PADEC ;
- Concevoir et gérer la plateforme numérique d'information et de gestion des candidatures au CPA et des requêtes de financement au FADPME ;
- Créer et animer les comptes Twitter et Instagram du CPA et du FADPME ;
- fournir tout type de conseils jugés utiles pour la bonne exécution de la communication digitale du CPA et du FADPME ;
- rétablir tout bug ou anomalies sans excéder 4 heures dès l'alerte ;
- etc.

III- Qualifications requises

La présente mission sera réalisée par un Consultant individuel ayant :

- une formation de développeur digital ou informatique avec un niveau minimum Bac+3
- au moins 3 ans d'expérience de développement d'outils digitaux ;
- une expérience significative d'au moins 2 ans dans la création de site web avec plateforme numérique d'inscription et de gestion en ligne ;
- l'expérience de production des données statistiques sur les accès aux sites et à la plateforme numérique ;
- réalisé au moins une plateforme similaire pour une institution nationale ou internationale ;
- la pratique d'hébergeurs offrant des infrastructures à haute disponibilité pour supporter le site Web et la plateforme numérique (fournir quelques noms et caractéristiques).

IV- DEPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).

Les dossiers de candidatures comprenant : une lettre de motivation, un curriculum vitae, des copies de diplôme, des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience, doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 05 Mars 2020 à 16H00, heure locale avec la mention : « Avis de recrutement du Consultant chargé de réaliser et d'administrer le site internet du PADEC et la plateforme numérique du Concours de Plan d'Affaires et du Fonds d'Appui au Développement des Petites et Moyennes Entreprises (FADPME)».

Contact

Monsieur le Coordonnateur du Projet PADEC
12, Rue Duplex /Quartier Blanche Gomez
Tél. (242) 22 613 18 38 /06 931 00 10/06 670 74 79
E-mail: padec2019@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 14 Février 2020

Le Coordonnateur,

Benoît NGAYOU

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE DOLISIE / NIARI-BOUENZA-LEKOUMOU

ANNONCE LEGALE
N° 84/2020/BCHPF.N.B.L.

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une Procédure d'Immatriculation en vue de l'établissement des Titres Fonciers est en cours. Cette procédure concerne les Immeubles suivants:

N°	N ° de réquisitions	Références Cadastrales				Quartiers	Arr.	Départements	Requérants
01	3822 du 15/11/2019	Plle (s) Réserve de l'Etat	Bloc /	Section /	Superficie 29ha78a21ca	Terres Coutumières de la famille KIMPOMBO	LOUTÉTÉ	Bouenza	État CONGOLAIS
02	3823 du 15/11/2019	Plle (s) Réserve de l'Etat	Bloc /	Section /	Superficie 63ha60a38ca	Terres Coutumières de la famille MIMBERI	LOUTÉTÉ	Bouenza	État CONGOLAIS
03	3820 du 15/11/2019	Plle (s) Réserve de l'Etat	Bloc /	Section /	Superficie 20ha84a95ca	Terres Coutumières de la famille KINANGA	LOUTÉTÉ	Bouenza	État CONGOLAIS
04	3821 du 15/11/2019	Plle (s) Réserve de l'Etat	Bloc /	Section /	Superficie 44ha87a30ca	Terres Coutumières de la famille KINTAMBA	LOUTÉTÉ	Bouenza	État CONGOLAIS
05	3824 du 15/11/2019	Plle (s) Réserve de l'Etat	Bloc /	Section /	Superficie 31ha83a20ca	Terres Coutumières de la famille NSOUEKE	LOUTÉTÉ	Bouenza	État CONGOLAIS
06	3832 du 29/11/2019	Plle (s) 2	Bloc A2	Section 36	Superficie 2.109,80m²	MATIBI (Mont-télé)	SIBITI	LEKOUMOU	État Congolais (D.D. du Domaine de l'Etat)
07	3831 du 29/11/2019	Plle (s) 1	Bloc A2	Section 36	Superficie 2.859,00m²	MATIBI (Mont-télé)	SIBITI	LEKOUMOU	État Congolais (D.D. des aff. Fonc. du Cadast. et de la Topographie)
08	3833 du 29/11/2019	Plle (s) Rés. Fonc.de L'Etat	Bloc /	Section /	Superficie 337.614,45 soit 33ha76a14ca	MOUFILOU (District de Mayéyé)	MOUFILOU	LEKOUMOU	ETAT CONGOLAIS
09	3827 du 19/11/2019	Plle (s) 10	Bloc 27	Section P	Superficie 400,00m²	LA FERME (route de Maboko)	LOUVAKOU	NIARI	MOUVIOYI GAMBOU Slovy Luchrech
10	3850 du 31/12/2019	Plle (s) 4 et 7	Bloc 01	Section F	Superficie 643.85m²	AEROPORT Dolisie	N°1	NIARI	MOUSSAVOU TSOKI Yann Michael
11	3460 du 08/02/2018	Plle (s) 02	Bloc 88	Section L3	Superficie 400,00m²	MBOUNDA Dolisie	N°2	NIARI	LIKIBI Aubin Franck
12	3801 du 23/10/2019	Plle (s) 03	Bloc 89	Section H (ex01)	Superficie 362,03m²	16, Rue Kanga Mbendza (Nkayi)	N°1	BOUENZA	MAKELET Peter Christ Steeven
13	3780 du 17/09/2019	Plle (s) 08 et 09	Bloc 35	Section L3	Superficie 800,00m²	MBOUNDA Dolisie	N°2	NIARI	MAMOUDOU DIALLO
14	3775 du 11/09/2019	Plle(s) 09 et 10	Bloc 71	Section N3	Superficie 1250.00m²	Sous – Préfecture de LOUVAKOU	LOUVAKOU	NIARI	NKOUE MBANI Nupsia – Dorlidge
15	3795 du 04/10/2019	Plle (s) 05	Bloc 29	Section E (ex5)	Superficie 369,00m²	10, Rue Charles Dégaulle (Nkayi)	N°2	BOUENZA	NGOMA BOULINGUI Jean Parfait
16	3779 du 16/09/2019	Plle (s) 09	Bloc /	Section H	Superficie 374,00m²	Centre ville domaine ONPT Dolisie	N°2	NIARI	NDINDA Appolinaire
17	3778 du 16/09/2019	Plle (s) 06	Bloc /	Section H	Superficie 540,00m²	Centre ville domaine ONPT Dolisie	N°2	NIARI	NGOTO Charden Bedié
18	3760 du 08/08/2019	Plle (s) 26	Bloc /	Section H	Superficie 525,00m²	Centre ville domaine ONPT Dolisie	N°2	NIARI	POUMBA MOUSSOUNDA Armelle Bertille
19	3306 du 18/07/2017	Plle (s) 107 bis	Bloc /	Section H	Superficie 1345,15m²	CENTRE VILLE Dolisie	N°2	NIARI	FOKOU Bernard
20	3672 du 18/03/2019	Plle (s) 7,8,9 et 10	Bloc 102	Section R	Superficie 2000,00m²	MANGANDZI 2	N°1	NIARI	BOUHOYI Hilaire Dieudonné
21	3770 du 10/09/2019	Plle (s) 06 et 07	Bloc 32	Section D	Superficie 800,00m²	KIVIDI (Nkayi)	N°1	BOUENZA	BOUYAHOU Guy Etienne & Mme BOYAHOU née SAMBA BINOUETA IV
22	3646 du 29/01/2019	Plle (s) 01 bis	Bloc 16	Section L	Superficie 300,00m²	TSILA (Kinguébé)	N°2	NIARI	BOUHOYI André
23	3794 du 04/10/2019	Plle (s) 09	Bloc 62	Section L (ex2)	Superficie 400,00m²	KINSAKA (mouana-Nto) Nkayi	N°1	BOUENZA	BAMA Roland Patrick
24	3772 du 10/09/2019	Plle (s) 07	Bloc 95 bis	Section J (ex02)	Superficie 500,00m²	Cité Urbaine (Mouana-Ntoà Nkayi	N°1	BOUENZA	DOMBA MOUETSEKE Harry Marlix
25	3804 du 31/10/2019	Plle (s) 394	Bloc 580	Section E	Superficie 400,00m²	MOUSSOUNDA	SIBITI	LEKOUMOU	IBRAHIM VALL Zeidane
26	3481 du 22/03/2018	Plle (s) 14bis	Bloc /	Section C	Superficie 294.80m²	Bas – Fleury Dolisie	N°2	NIARI	DIALLO Adramane
27	3763 du 28/08/2019	Plle (s) 02	Bloc 48	Section L3	Superficie 400,00m²	MBOUNDA Dolisie	N°2	NIARI	ABI Cissé Frangina
28	3461 du 08/02/2018	Plle (s) 3,4,7,et 8	Bloc 10	Section P	Superficie 1600,00m²	KITSITSIDI Dolisie	N°2	NIARI	SOUMAH NGUENONI Consolath
29	3525 du 24/05/2018	Plle (s) 09	Bloc 06	Section L3	Superficie 400,00m²	LISSANGA	N°2	NIARI	SOUKOU OUDIGOU Benedièle
30	3523 du 24/05/2018	Plle (s) 01	Bloc 06	Section L3	Superficie 400,00m²	LISSANGA	N°2	NIARI	SOUKOU Baye Yabelang
31	3773 du 10/09/2019	Plle (s) Domaine	Bloc /	Section /	Superficie 19671,00m²	BACONGO	Madingou	BOUENZA	MANANGA Jacques
32	3719 du 04/06/2019	Plle (s) 03	Bloc 204	Section L2	Superficie 400,00m²	Lissanga	N°2	NIARI	OCKOUMOU Helena Sarah
33	3787 du 25/09/2019	Plle (s) /	Bloc /	Section /	Superficie 534ha67a58Ca	KINZABA (Circonscription foncière de Loutété	LOUTETE	BOUENZA	La Famille KIMPOMBO
34	3834 du 29/11/2019	Plle (s) /	Bloc /	Section /	Superficie 641ha46a74Ca	MOUFILOU District de Mayéyé	MOUFILOU	LEKOUMOU	La Famille MIDZOUMOU
35	3788 du 25/09/2019	Plle (s) /	Bloc /	Section /	Superficie 354ha82a76Ca	KINZABA (Circonscription foncière de Loutété	LOUTETE	BOUENZA	La Famille NSOUEKE
36	3789 du 25/09/2019	Plle (s) /	Bloc /	Section /	Superficie 1208ha18a25Ca	Village Kimouanda (Circ.Fonc. de Loutété)	LOUTETE	BOUENZA	La Famille MIMBERI
37	3767 du 04/09/2019	Plle (s) /	Bloc /	Section /	Superficie 839ha91a80Ca	KINDOULOU (Circonscription F. de Kayes)	KAYES	BOUENZA	La Famille KINTAMBA
38	3784 du 20/09/2019	Plle (s) /	Bloc /	Section /	Superficie 372ha04a64Ca	KINZABA (Circonscription foncière de Loutété	LOUTETE	BOUENZA	La Famille KINANGA
39	3771 du 10/09/2019	Plle (s) 01 et 02	Bloc P49	Section K ex 02	Superficie 800,00m²	YOKA-NGASSI (Nkayi)	N°1	BOUENZA	KOPESSOUA Jean Claude
40	3179 du 08/12/2016	Plle (s) 3,4,5 et 6	Bloc 16	Section M	Superficie 2.000,00m²	KIMPAMBOU-Gare (Mpouma)	MADINGOU	BOUENZA	MALONDA NSIMBA Vivianne
41	3181 du 08/12/2016	Plle (s) 9,10,11 et 12	Bloc 15	Section M	Superficie 2.000,00m²	KIMPAMBOU-Gare (Mpouma)	MADINGOU	BOUENZA	MOUSSOUAMOU Louis-De-Patrice
42	3774 du 10/09/2019	Plle (s) 70	Bloc 10bis	Section B(ex5)	Superficie 388.78m²	Rue BODISSA (Soulouka Nkayi)	N°2	BOUENZA	DACRUZ Chancel Prince
43	3178 du 08/12/2016	Plle (s) /	Bloc /	Section /	Superficie 724,00m²	MOUKOKOTADI	MADINGOU	BOUENZA	PEMBA Pauline
44	3729 du 18/06/2019	Plle (s) 01	Bloc 1	Section B	Superficie 587.70m²	NKILA (Circo. Foncière de Mouyondzi)	MOUYONDZI	BOUENZA	BITALIKA Antoine
45	3843 du 13/12/2019	Plle (s) 03	Bloc 02	Section AB	Superficie 625.00m²	Route Gabon (Village Kibamba Tetsi)	S-Pref. LVK	NIARI	MOUHASSA Benjamin
46	3786 du 24/09/2019	Plle (s) 91 et 92	Bloc 13	Section M	Superficie 1200,00m²	LISSANGA (FAD)	N°2	NIARI	NGOMA Jimmy Christel
47	2406 du 04/09/2014	Plle (s) 18	Bloc 8ter	Section L1	Superficie538,13m²	LISSANGA	N°2	NIARI	KISSESSO Florence
48	3857 du 10/01/2020	Plle (s) /	Bloc /	Section Zone Rural	Superficie 100000m² soit 10Ha	Rivière Lamboudi (S-préf. de Kimongo)	KIMONGO	NIARI	Société de Recherche et d'Exploitation Minière (S.R.E.M)
49	3871 du 21/01/2020	Plle (s)15 ex13 et 22 ex16b	Bloc 401	Section A1	Superficie 761.76m²	Matibi	SIBITI	LEKOUMOU	BANI Grégoire
50	3733 du 19/06/2019	Plle (s) 01 et 06	Bloc /	Section B	Superficie 2.964,39m²	NKILA (Circons. foncière de Mouyondzi)	Mouyondzi	BOUENZA	GUIMBI-NGOUNGA Nono Yveline
51	3732 du 19/06/2019	Plle (s) 01	Bloc 03	Section B	Superficie 400,00m²	MOUKALA Village (Circons.fonc. de MYDZ)	Mouyondzi	BOUENZA	NGOUNGA Honorine
52	3731 du 19/06/2019	Plle (s) 02 et 03	Bloc 03	Section B	Superficie 800,00m²	MOUKALA Village (Circons.fonc. de MYDZ)	Mouyondzi	BOUENZA	NGUIMBI François
53	3730 du 19/06/2019	Plle (s) 01	Bloc /	Section D	Superficie 624,95m²	KAYES (Circons. foncière de Mouyondzi)	Mouyondzi	BOUENZA	GUIMBI Christelle

Au delà de deux (02) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera recevable (Art, 26 de la loi 17/2000 portant régime de la Propriété Foncière).

Dolisie, le 07 Février 2020

Pour Insertion Légale / Inspecteur des Impôts
LOUHOU DAMBA Christophe Sylvain

FORMATION

Le lycée agricole Amilcar Cabral prépare aux métiers d'aujourd'hui et de demain

Le proviseur du lycée d'enseignement professionnel agricole Amilcar Cabral (LEPAAC) de Brazzaville, Ollé Gouemba, est à la tête de cet établissement depuis l'an 2010. Il y réalise un travail remarquable. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, il évoque les actions déjà menées au sein de cet établissement situé dans le 8e arrondissement, Madibou, qui devrait en principe occuper une place de choix dans le pays au moment où l'on parle de la diversification économique, ainsi que les perspectives.

Le proviseur Ollé Gouemba

*Quels sont les effectifs des élèves, d'enseignants, en cette année scolaire 2019-2020, ainsi que les filières que compte votre établissement?

** Nous avons 562 apprenants au total, dont 174 filles, toutes filières confondues; 75 professeurs dont 15 femmes. Nous déroulons les formations dans cinq différentes filières: la série ou filière production végétale (R I); la filière production et santé animale (R3); la filière machinisme agricole (R4); la filière génie rural (R6) et la filière technologie agroalimentaire (R7). Nous observons une forte demande dans la filière machinisme agricole; cela s'explique par la présence fournie des machines agricoles. Pendant les démonstrations faites à ciel ouvert, des jeunes garçons, mais aussi des jeunes filles sont attirés. Nous avons aussi des filières intéressantes avec des démonstrations courantes, mais en vase clos dans des laboratoires. Je fais allusion à la série transformation agroalimentaire, qui compte deux laboratoires bien équipés, mais qui est moins visible. Ce qui fait qu'elle attire moins d'élèves.

*Qu'est ce qui justifie la dénomination actuelle de votre établissement?

** Depuis sa création en 1971 jusqu'à ce jour, le lycée a connu plusieurs dénominations. En 1971, lorsque la section agricole du lycée technique d'Etat de Brazzaville actuel lycée technique industriel 1er mai est transformée en lycée agricole. Transporté sur ce site, au Km 17 sur la nationale 1, l'établissement s'appelait lycée agricole d'Etat. En 1975, il devint lycée agricole Amilcar Cabral, puis lycée technique agricole Amilcar Cabral en 1999. Et depuis septembre 2018, il est dénommé lycée d'enseignement professionnel agricole Amilcar Cabral.

Des élèves du lycée devant une salle de classe

Cela s'explique par le fait que nous avons reçu mission du ministère de tutelle de le transformer en lycée professionnel, c'est-à-dire faire que les filières existantes soient plus professionnelles. Par exemple, la série production végétale (RI), est en train d'être déclinée en des filières professionnelles. En production végétale, il y aura une filière en arboriculture-fruitière. Il y aura aussi l'horticulture, avec un bac pro dans ce domaine. La série production et santé animale (R3), quant à elle, se déclinera en plusieurs filières de formation professionnelle. La série agroalimentaire (R7) s'éclatera en quatre. Il y aura aussi une filière contrôle qualité… La série de machinisme agricole donnera lieu à deux filières professionnelles.

*Quelles difficultés rencontrez-vous, et quelle place accordez-vous à la diversification économique?

** A propos de la diversification économique, notre établissement dispose des filières de formation adaptées. Nos difficultés sont liées à la situation économico-financière du pays, puisque nous sommes une institution publique à 100%, et dépendons de l'Etat. Nous essayons de faire avec les moyens de bord, notamment avec la modeste contribution des parents d'élèves qui vient un peu soulager nos difficultés. L'autre difficulté, une bonne partie de l'espace de l'établissement a été spoliée, et ce qui reste n'est pas protégé jusque-là. Ce qui a des répercussions sur le fonctionnement, la sécurité, et la gestion de l'établissement qui est un patrimoine non négligeable. Nous ne sommes pas exemptés de cas de vandalisme et de vols.

*Ce sont, malheureusement, des phénomènes courants de nos jours!

** Nous demandons aux pouvoirs publics, ainsi qu'aux personnes de bonne volonté de nous accompagner, notamment dans la sécurisation de ce patrimoine. Du côté des pouvoirs publics, il faut déjà saluer la bonne initiative d'avoir installé un poste de police de proximité, suite à notre demande. Mais, à long terme, il faudrait penser à clôturer l'établissement. Aux parents d'élèves, de nous envoyer leurs enfants, car notre établissement déroule des formations débouchant sur des emplois divers. Nous invitons les gens à venir regarder ce que nous faisons parce que souvent nous sommes oubliés, du fait de la position géographique excentrée de notre établissement.

Propos recueillis par
Alain-Patrick MASSAMBA

JOURNÉE MONDIALE DU PANGOLIN

Le pangolin, espèce animalière la plus trafiquée au monde

L'humanité célèbre chaque année, le 17 février, la Journée mondiale du pangolin, dans le but de sensibiliser les populations et les gouvernants sur les méfaits du braconnage et commerce illégal de cette espèce, tout comme sur les mesures mises en œuvre pour empêcher son extinction. La Journée mondiale du pangolin est aussi une excellente occasion pour souligner l'importance de l'espèce en Afrique centrale, en particulier, où peu d'attention en matière de conservation lui est accordée. On y note un manque de connaissances de l'impact du commerce national et international de cette espèce animalière sur les populations.

Le pangolin est le mammifère le plus trafiqué au monde, ce qui en fait

Le pangolin, une espèce dangereusement menacée d'extinction

une espèce dangereusement menacée d'extinction. Chaque année, plus de 40 tonnes d'écailles de pangolin sont saisies en Afrique, ce qui revient à dire que plus de 30.000 animaux sont massacrés. Peuplant de vastes régions d'Asie et d'Afrique, cet animal est recherché et abattu à cause, entre autres, de la demande croissante de ses écailles en Chine et dans d'autres pays asiatiques et des vertus curatives qu'on lui attribue. La forte augmentation du prix de ces écailles constitue une grave menace pour cet animal.

En 2016, toutes les huit espèces de pangolins ont été inscrites à l'Annexe I lors de la 17e conférence des parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). En d'autres termes, le commerce international de toute forme de pangolin est strictement interdit.

Au Congo, plusieurs trafiquants d'écailles de pangolins ont été interpellés ces dernières années par les agents des Directions départementales de l'Economie forestière de la Lékoumou, la Sangha et la Likouala, avec le concours des éléments de la Gendarmerie nationale et le concours du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF). Certains présumés auteurs ont été condamnés et d'autres attendent de passer à la barre. Et pour cause? Le pangolin est une espèce animale intégralement protégée au Congo, depuis le 9 avril 2011 et suivant la loi 37-2008 de 2008. Tout contrevenant à cette loi s'expose à de lourdes peines.

L'enjeu de la préservation de cet animal, au regard des risques sanitaires que présente sa consommation, devient une urgence mondiale pour non seulement sauvegarder l'espèce, mais aussi protéger la santé publique. Pour ce faire, les autorités compétentes devraient doubler d'efforts et renforcer la rigueur quant aux actes de trafic du pangolin à l'échelle mondiale. Il est aussi important que la population modère voire arrête la consommation de ces derniers. Car, selon les chercheurs de l'Université d'agriculture du sud de la Chine, le pangolin est l'agent vecteur du coronavirus qui a déjà coûté la vie à plusieurs personnes en Chine. Bilan provisoire actuel: plus de 1.700 personnes.

V.M.

ALIMENTATION

Les vertus ignorées de la noix de coco

La noix de coco, fruit du cocotier, est peu prisée des Congolais. A entendre diverses langues, ce désintéressement serait dû à son prix élevé et à sa rareté sur le marché. Pour être plus éclairé, une ronde de quelques marchés de la ville de Brazzaville a été faite pour en savoir un peu plus sur ce fruit du cocotier. Au terme de cette ronde, les commerçants rencontrés ont plaidé pour le développement de cette culture, car ils sont approvisionnés par les pays étrangers. Ce qui justifie son prix toujours à la hausse.

Les vendeurs de la noix de coco du marché Total, à Bacongo, le deuxième arrondissement de la capitale, en passant par ceux des marchés Plateau des 15 ans dans le 3e arrondissement Moungali et Dragage, dans le sixième arrondissement Talangaï, sont confrontés à la rareté de cette friandise. Fruit riche en vertus, la noix de coco n'est pas trop présente dans les marchés congolais. D'où sa faible consommation par les citoyens.

Les commerçants souhaitent par ailleurs que le Congo développe la culture du cocotier sur des vastes étendues afin de couvrir la forte demande déjà perceptible, à en croire les vendeuses du fruit de cet arbre. Cheban Ebengo, commerçant des noix de coco au rond-point Ebina (Talangaï), la trentaine révolue, plaide pour que les autorités s'impliquent dans la culture de ce fruit afin que les Congolais puissent en consommer à faible coût. «Au Congo, ce n'est pas l'espace qui manque ni les artisans. Nous, les jeunes, par manque d'emploi nous nous sommes lancés dans ce commerce. Si le Gouvernement pouvait mettre en place des structures qui pourront occasionner l'éclosion de cette culture, nous sommes disponibles.» Il a par ailleurs fait savoir qu'ils éprouvent d'énormes difficultés pour s'en procurer. Les noix proviennent plus de la République Démocratique du Congo. Une noix est vendue généralement à 200 ou 250 F.CFA et nous la revendons à 300 voire 350.

La noix de coco, fruit du cocotier, est peu prisée des Congolais

Les bienfaits de la noix de Coco

Selon les nutritionnistes diététiciens, la noix de coco a plusieurs bienfaits et vertus pour la santé humaine. Riche en potassium et en antioxydants, elle aide à stabiliser le sucre sanguine et facilite la digestion, en plus de contrer l'inflammation. Une portion de 100g de chair de noix de coco fournit 354 calories, 33g de matières grasses, 15g de glucides et 3.3g de protéines. La noix de coco apporte une très grande diversité de minéraux et d'oligo-éléments, à commencer par le potassium (380 mg/100 g), mais aussi le phosphore, le magnésium, le fer, le cuivre, le zinc, etc. Elle permet donc de faire le plein de tous ces nutriments, essentiels au bon fonctionnement des cellules, qui manquent souvent à notre alimentation quotidienne. Elle renferme par contre peu de vitamine C, mais reste un bon fournisseur de vitamines B, importantes pour la bonne assimilation de l'énergie.

Pour mémoire, la noix de coco est originaire de Malaisie. Fruit exotique de la famille des palmacées, elle est considérée par les Hindous comme la forme la plus pure d'offrande aux dieux. Découverte par Marco Polo au début du 14e siècle, ce n'est que 200 ans plus tard que le monde occidental finit par la connaître. Elle emprunte son nom à l'italien cocho qui signifie coque.

La noix de coco est produite principalement en Côte d'Ivoire, en République Dominicaine, mais aussi à Ceylan, au Kenya et aux Philippines, elle est disponible tout au long de l'année sur les étals des marchés bien qu'elle soit plus abondante en automne et hiver.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

MUSIQUE

Le coup d'essai de Grand-maître Keim-Oboura au Centre culturel russe

Artiste-musicien, sculpteur et notable congolais, Grand maître Kem-Oboura a pris date avec ses fans le samedi 8 février 2020, au Centre culturel russe de Brazzaville. Pour un concert inédit avec son orchestre tradi-moderne Universal Sanza d'ANO (acronyme d'Antoine Ndinga Oba, du nom de l'écrivain et ancien ministre congolais, décédé le 17 mai 2005, en France). Un ensemble musical qui, comme son nom l'indique, met en valeur la musique traditionnelle, à travers l'instrument musical qu'est la sanza, et qui a participé à plusieurs rencontres culturelles à travers le monde.

Ce concert était placé sous le thème *«Les valeurs de la sanza»*.

Pendant environ une heure et demie, et en présence de l'ambassadeur de Russie, Gueorguy Tchepik, du directeur du Centre culturel russe, Serguey Belyaev, et de la directrice du mémorial Pierre Savorgnan De Brazza, Belinda Ayessa, Grand-maître Keim Oboura et la vingtaine de membres de son groupe (dont trois joueurs de sanza) ont fait voyager les spectateurs, grâce à un répertoire très éclectique: «Otwere kongo», «Rumba», «Salsa», «Ndombolo», «Mutuashi» (République Démocratique du Congo), «Nkaya» (Département de la Bouenza et du Niari), «Vocal Bantou» (département de la Cuvette), «Rythme vili» (département du Kouilou).

Pour Sergey Belyaev, comme pour beaucoup d'autres spectateurs d'ailleurs, le coup d'essai de Grand-maître Keim Oboura a été un coup de maître. «Nous sommes ravis que nous ayons réussi à organiser ce concert, qui est une grande première. On a assisté à un concert exceptionnel de l'orchestre Universal Sanza, avec à sa tête le Grand-maître Keim Oboura. Le spectacle a été exceptionnel, tant sur le plan de la chorégraphie, de l'orchestration, que de la diversité de genres musicaux offerts. En tout cas, on a eu droit à un melting-pot de musiques traditionnelles et modernes. Et je pense que la quasi-totalité des spectateurs est satisfaite», a-t-il commenté.

A signaler que Grand-maître Keim Oboura est de la troisième promotion après Paul Kamba (considéré comme le père de la musique congolaise moderne) et Antoine Moundanda. Il est le premier à avoir introduit les sons de la sanza dans la renommée Association Vocal Bantou (AVB) et à moderniser cet instrument de musique traditionnel qu'il manie à la perfection et joue depuis sa tendre enfance.

Par ailleurs, du 13 au 26 février, Keim Oboura et son complice Daniel Isaac Itoua tiennent une exposition d'œuvres d'art et d'artisanat dans le hall de l'Institut français du Congo, intitulée: «Visages et arts du pays Alima-Nkéni». Une exposition tenue pour la première fois en 2019, dans la ville d'Oyo (département de la Cuvette), à plus de 400 km, au nord de Brazzaville, et qui est composée de près de cent objets, ainsi que de la reconstitution d'un village des peuples d'un fleuve généreux, nommé l'Alima par Pierre Savorgnan De Brazza, l'explorateur français d'origine italienne.

Kem Oboura, pendant le concert

Une vue de l'assitance subjuguée par le spectacle

Véran Carrhol YANGA

INSTITUT FRANÇAIS DU CONGO (IFC)

Le cinéma afro-américain de retour, après deux ans d'absence

Du mardi 25 au samedi 29 février 2020, la salle Savorgnan De Brazza de l'I.f.c (Institut français du Congo) de Brazzaville abritera la 6ème édition de la Semaine du cinéma afro-américain. Un événement marquant la célébration du «mois de l'histoire afro-américaine», «Black History Month», en anglais.

C'est «The fighting temptations» de Jonathan Lynn, avec Cuba Gooding Jr., Beyoncé Knowles-Carter et Mike Epps qui ouvrira le bal de l'acte VI de la Semaine du cinéma afro-américain. Une rencontre organisée par l'I.f.c et l'ambassade des Etats-Unis et qui a connu deux années d'absence. Résumé du film: le publiciste Darrin Hill est aux abois. Licencié par son agence et criblé de dettes, il croit avoir tout perdu, lorsqu'il apprend qu'il vient d'hériter de 150 000 dollars. Mais la vieille Sally, fan de gospel, y a mis une condition: pour toucher le pactole, son cher neveu devra s'établir dans sa bourgade de Géorgie et y monter une chorale...qui devra devenir célèbre à travers le pays…

Le mercredi 26 février, le programme prévoit «Boychoir» de François Girard, avec Garrett Wareing, Dustin Hoffman, et Kathy Bates.

Jeudi 27 février, les spectateurs auront droit à «The gospel» de Rob Hardy, avec Clifton Powell, Boris Kodjoe, et Michael J. Pagan; et vendredi 28 février «Joyful noise» de Todd Graff, avec Queen Latifah, Dolly Parton, et Kris Kristofferson.

Ce sont les films «Sister act 1» d'Emile Ardolino, avec Whoopi Goldberg, Maggie Smith, et Kathy Najimy et «Sister act 2» de Bill Duke, avec Whoopi Goldberg, Kathy Najimy, Barnard Hughes, et Lauryn Hill qui marqueront le clap de fin de cette Semaine du cinéma afro-américain, le samedi 29 février.

V.C.Y.

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GENRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINE

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE

BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE

N°013/2019/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CITE

Suivant Réquisition reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vu de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et les requérants suivants.

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	9955 du 12/06/2019	Plle(s) 04 bis	Bloc : 95	Section : AH	Superficie : 297,25m²	MAKAYABOU- FAUBOURG	05	DIABATANTOU Seth Gladys Lucette
2	9361 du 05/06/2018	Plle(s) 02	Bloc : 06	Section : /	Superficie : 400,00m²	LIAMBOU(Famille TCHINGASSI)	LOANGO	KIMBEMBE Christian Rodrigue
3	9935 du 28/05/2019	Plle(s) 07 et 08	Bloc : 47	Section : CW1	Superficie : 1000,00m²	NKOUNGOU (flle MASSIELO	LOANGO	BACKIDI née NTINOU Victoire Magloire
4	9693 du 11/01/2019	Plle((s) 16	Bloc : 83	Section : AF	Superficie :237 ,50m²	SIAFOUMOU	05	TSIBA Anicia Juliana
5	10070 du 28/08/2019	Plle(s) 10	Bloc : 246	Section : ACL1	Superficie : 500,00m²	VINDOULOU	05	LONDEBEYA ONDOKO Prudent
6	10075 du 27/08/2019	Plle (s)/	Bloc : /	Section : /	Superficie : 23.297,00m²	MAKOLA (Famille LOUKOLA)	HINDA	SOCIETE DAHUA Développement Ressources N. S.A.U
7	6741 du 21/08/2015	Plle (s)08	Bloc : 29	Section : AE	Superficie : 500,00m²	SIAFOUMOU	05	IMONGUI Véronique
8	6837 du 15/09/2015	Plle (s) 03 et 05	Bloc : 33	Section : AE	Superficie : 1000,00m²	SIAFOUMOU (Famille MPENGA	05	KIMBEMBE Bernard
9	9811 du 29/03/2019	Plle(s) 03 et 04	Bloc : 305	Section : CG	Superficie : 865,10m²	KOUFOLI (flle TCHINIOKA Koufoli)	05	POUCOUTA ZINGA BONGO Arielle Doria
10	9976 du 02/07/2019	Plle(s) 10	Bloc : 12	Section : K	Superficie : 308,00m²	MBOTA	04	MBANI Jonathan
11	10028 du 08/08/2019	Plle(s) 01 bis et 02 bis	Bloc : 151	Section : CN	Superficie : 850,00m²	VINDOULOU	04	NIANGADOU Thierno
12	8341 du 31/03/2017	Plle (s) 01,02,03 et 04	Bloc : /	Section : /	Superficie : 2000,00m²	DIOSSO (flle Tchipouat-Unifi-Burau)	LOANGO	BAHOUMINA BOUNKOUTA Agnès Esmerolda
13	9552 du 22/11/2018	Plle (s) 02	Bloc : 60	Section : S	Superficie : 249,60m²	MATENDE	02	EZIAGULU née BONDO Angélique
14	8580 du 20/07/2017	Plle (s) 07	Bloc : 04	Section : L	Superficie : 300,00m²	O.C.H	01	DANGA ADOU Jean Bruno
15	9831 du 11/04/2019	Plle(s) 07	Bloc : 285	Section : BV	Superficie : 500,00m²	FOUTI SOUNGOU	05	N'GAYINA Alain Jean BOSCO
16	7929 du 28/10/2016	Plle(s) 10	Bloc : 302	Section : CG	Superficie : 500.00m²	KOUFOLI	05	TOBO POLO Jean Paul
17	10112 du 11/09/2019	Plle (s) 10	Bloc : 108	Section : CG	Superficie : 250,00m²	KOUFOLI	05	MONKENE Cohene
18	8339 du 30/03/2019	Plle (s) 01	Bloc : 136	Section : CG	Superficie : 266.00m²	SIAFOUMOU	05	PASSY Jesly Dorcas
19	9980 du 03/07/2019	Plle (s) 06	Bloc : 163	Section : CG	Superficie : 500.00m²	KOUFOLI	05	SOLO KIONGO DI LOUNGOU Ardil
20	10061 du 23/08/2019	Plle (s) 04 bis	Bloc : 238	Section : BV	Superficie : 250.00m²	André Jacques (Famille BANZA)	05	ESSINI GALESSAN Israêl Emmanuella
21	10071 du 26/08/2019	Plle (s) 01	Bloc : 55	Section : ACV Bis	Superficie : 321.68m²	MENGO	LOANGO	ROULLAT BBILAT Manglat
22	8953 du 05/01/2019	Plle (s) 18	Bloc : 37qter	Section : K	Superficie : 203.58m²	MBOTA	04	ASSONI MerilandChardel
23	4324 du 25/07/2013	Plle (s)04	Bloc : 80	Section : ACL2	Superficie : 500.00m²	VINDOULOU	05	MOUNZIKA Adèle
24	4325 du 25/07/2013	Plle (s) 06	Bloc : 80	Section : ACL2	Superficie : 500,00m²	VINDOULOU	05	MOUELLET Antoine
25	9984 du 09/07/2019	Plle(s) 05	Bloc : 56	Section : T	Superficie : 485.00m²	Quartier le GORILLE	01	MAMADOU BATHILY
26	10124du 23/09/2019	Plle (s)/	Bloc : /	Section : /	Superficie : 1000,00m²	VILLAGE POINTE INDIENNE	LOANGO	ABABE Jeanne Claudine née COURTAT et ses 8 Enfants
27	8588 du 26/07/2017	Plle (s)13	Bloc : 05	Section : X	Superficie : 150,00m²	Fond TIE-TIE	03	DRAMANY SAKHO ABOUBACAR ELHADJ HAROUNA
28	10125 du 26/09/2019	Plle (s) 01	Bloc : 17	Section : Q	Superficie : 232,75m²	SYMPATHIQUE (MVOUMVOU)	02	ASHOK KUMAR et AMIT KUMAR
29	10046du 14/08/2019	Plle (s) 01,01bis,02 et3	Bloc : 52	Section : X	Superficie : 566.23m²	Quartier MBOUKOU	03	KOMBO Blanchard
30	10097 du 04/09/2019	Plle(s)11	Bloc : 14	section : R	Superficie : 311.76m²	GRAND MARCHE	01	SYLLA MAhamadou
31	10139 du 03/10/2019	Plle (s)15	Bloc : 83	section : V	Superficie : 392.01m²	TIE-TIE	03	MABIKA Ghislain Fabrice
32	6715 du 17/08/2015	Plle(s) 10	Bloc : 55	section : BW	Superficie : 500,00m²	MONGO MPOUKOU	05	NOUH ONDZELA Francine
33	10142 du 07/10/2019	Plle(s) 03	Bloc : 219	section : BM	Superficie : 500,00m²	NGOYO	06	OPFOUMA Mesmin
34	6887 du 06/10/2015	Plle(s) 01	Bloc :188	section : ABW	Superficie : 500.00m²	MONGO MPOUKOU	05	MABIKA MBANZULU Félicien
35	8090 du 27/12/2016	Plle(s) 04	Bloc : 164	section : CN	Superficie : 349.00m²	VINDOULOU (Plateau de HINDA	04	KOUMBA Letissia Flore Ornella
36	7097 du 16/12/2015	Plle(s)01,02,03 et 04	Bloc : 146	section : CG	Superficie : 2000,00m²	KOUFOLI	05	OKO Regis Lyonnel
37	10015 du 30/07/2019	Plle(s) 3	Bloc : 20	section : I	Superficie : 456,13m²	CENTRE VILLE (SIDETRA)	01	OKEMBA-SOMBOKO Marie Josée
38	5537 du 30/07/2014	Plle (s)12	Bloc : 95	section : AM	Superficie : 385,00m²	NKOUIKOU	04	OKYEMBA Wilfrid Gabriel
39	10120 du 20/09/2019	Plle(s) 05 et 06	Bloc : 111	Section AF	Superficie : 780.15m²	SIAFOUMOU	05	KANDO Jean François
40	10131 du 30/09/2019	Plle(s) 01,02,03 et 04	Bloc : 65	Section ABZ1	Superficie : 1927.24m²	LOUBOU	LOANGO	NIANGADOU MAMA

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, a compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 04 Novembre 2019

Le chef de bureau,

Jean Lucien DIRA

FOOTBALL/CHAMPIONNAT DE LIGUE 1

Les Stelliens ouvrent la boîte de Pandore!

Il y a eu un léger décalage de la 17e journée du championnat national de Ligue 1. On a rejoué aussi en nocturne à l'occasion du derby Diables-Noirs-Etoile du Congo, comme à l'aller. Qui a donné lieu à un incroyable scenario. L'Etoile du Congo mijotant une revanche, a finalement touché à une boîte à surprise. Il en est sorti des monstres si effrayants, dirait-on, qu'elle a dû quitter la pelouse interdite, mais absolument interdite et amère.

L'Etoile du Congo n'en avait pas vu de pareilles face à son encombrant et historique rival en championnat depuis le 24 avril 2005. Il y a seize ans, donc. C'est pourtant arrivé encore samedi 15 février 2020, et les Diables-Noirs s'en sont allés allègrement vers un exploit dont ils ne reviennent pas eux-mêmes. Pourtant, à un moment, ils ont assisté à l'expulsion d'un des leurs, Dorcas Akanampio, pour avoir écopé d'un deuxième carton jaune comme un mauvais garçon dans une cour d'école. Mais, l'Etoile du Congo, auteur de ''remontada'' deux fois la saison passée, n'a pas profité de sa supériorité numérique. Pour la première fois donc, depuis le début de la saison, les Diables-Noirs ont inscrit trois buts...

Au bout de sept minutes de jeu le sort d'Etoile du Congo semblait scellé. Pour preuve, le but matinal de Racine Louamba (1-0), de retour d'une courte aventure en Espagne pendant le mercato d'hiver. Et la situation a rapidement évolué, Ahmed Ouattara (13e) et Hardy Binguila (18e), un but d'école celui-là, ayant fait des dégâts sur des frappes devant une défense et un gardien de but stelliens en petite forme: 2-0 puis 3-0.

Hardy Binguila, un but d'école contre l'Etoile du Congo

En lever de rideau, FC Kondzo l'a emporté aux dépens du promu RCB (2-1) et a consolidé sa troisième place au classement provisoire. Il a maintenant 30 points et n'est plus talonné par CARA (28 points), mais par Diables-Noirs (29 points). Ainsi FC Kondzo

Vendredi 14 février, en effet, CARA était allé tenir en échec l'AS Otohô (0-0) au Stade Marien Ngouabi, à Owando: 0-0. Un petit joli exploit, car prendre un point à Otohô sur son terrain n'est pas facile!

Le même jour au Stade Massamba-Débat, si Inter Club a peiné pour venir à bout du V.Club-Mokanda de Pointe-Noire (1-0), Patronage Sainte-Anne a rigolé face à l'avant-dernier du championnat, l'AS Cheminots (2-0). On jouait la 72e minute de jeu quand Nababa a ouvert le score au terme d'une belle percée de Mbou. Le deuxième but de Mantouari (90e +3) mettait définitivement Patronage Sainte-Anne à l'abri d'un retour des hommes du rail. Jeudi 13 février, JST surclassait la lanterne rouge Tongo FC (3-0), avec un but d'Exaucé Nzaou suivi du doublé de Wunda Ngana, auteur de ses neuvième et dixième buts de la saison lui permettant de toujours caracoler en tête du critérium des canonniers. Ce garçon originaire de la RDC est un petit poison pour les défenseurs et gardiens de but adverses. Il serait capable de tenir la même cadence jusqu'à la fin du championnat...

Jean ZENGABIO

Résultats techniques: JST-Tongo FC (3-0), Inter Club-V. Club-Mokanda (1-0), Patronage Sainte-Anne-AS Cheminots (2-0), AS Otohô-CARA (0-0), FC Kondzo-RCB (2-1), Diables-Noirs-Etoile du Congo (3-0), AC Léopards-Nico-Nicoyé (1-0).

Classement provisoire:

1. AS Otohô (43 points). 2.JST (34 points). 3.FC Kondzo (30 points). 4.Diables-Noirs (29 points). 5.CARA (28 points). 6.Patroange Sainte-Anne (24 points, +3). 7.Etoile du Congo (24 points, -4). 8.AC Léopards (22 points). 9.Inter Club (21 points). 10.V.Club-Mokanda (19 points). 11.RCB (15 points). 12.Nico-Nicoyé (15 points). 13.AS Cheminots (12 points). 14.Tongo FC (6 points).

UNIFFAC

Un nouveau calendrier pour les compétitions

Réunis à Douala en janvier, les membres du comité exécutif de l'Union des fédérations de football d'Afrique centrale (UNIFFAC) ont dévoilé le calendrier des compétitions pour le compte de cette année.

Le rendez-vous des compétitions pour l'année 2019 a été manqué. Mais l'UNIFFAC veut tenir ses compétitions cette année. Ces compétitions compteront aussi pour les éliminatoires pour les tournois africains tels que la CAN U17 et la CAN U20.

Les présidents des fédérations ont également désigné les pays hôtes de ces compétitions sous-régionales. La Guinée Equatoriale accueillera le tournoi féminin U17 qui est prévu du 18 au 27 février 2020 à Mongomo et Ebibeyin. Le Cameroun sera le pays hôte en juillet prochain du tournoi U17 qui sera qualificatif pour la CAN. Et le Tchad offrira son hospitalité à celui des U20 au mois de novembre prochain. Il comptera aussi pour les qualifications à la CAN de cette catégorie.

FOOTBALL

Cameroun, Congo et RDC à Brazzaville

Un tournoi triangulaire réduit à deux matches (La RDC devant quitter Brazzaville plus tôt que prévu) se déroule à Brazzaville au Stade de l'Unité de Kintélé, entre les sélections nationales A' du Congo, de la RDC et du Cameroun. Dimanche 16 février, les Lions indomptables du Cameroun ont dominé les Léopards de la RDC par 1-0. L'unique but a été inscrit par Valentin Beo Bato (70e). Le deuxième et dernier match du tournoi, entre le Congo et la Cameroun, se disputera jeudi 20 février à 16h. Ces matches entrent dans le cadre de la préparation de ces trois sélections nationales au Championnat d'Afrique des nations (CHAN) dont la phase finale se déroulera au Cameroun. Le tirage au sort des groupes a été effectué lundi 17 février à Yaoundé.

BASKET-BALL

Ouverture de la saison départementale à Brazzaville

Les basketteurs brazzavillois sont partis pour une nouvelle saison sportive. La Ligue départementale de Brazzaville l'a lancée, le samedi 15 février 2020. Si tout va bien, ils couuront jusqu'au 10 mai prochain, pour la première phase sur les différents terrains de la ville.

Mais on ne sent pas encore l'engouement. Des dirigeants ont sollicité le report de leurs matches. Le cas de ceux des Diables-Noirs dont la deuxième équipe seniors hommes devait affronter Anges-Noirs BC, et ceux du CARA, alors que leur formation devait en découdre avec BCM. Le report guetterait aussi d'autres rencontres. A cette allure, on ne pourra prédire le nombre d'équipes qui descendront sur les parquets le week-end prochain.

Chez les seniors hommes, quatorze équipes sont en lice. Lors de la journée inaugurale au gymnase Maxime Matsima, le public s'est trouvé en face de l'unique match entre Inter Club, tenant du titre communal, et AS Thomas. Une exhibition peu emballante. La confrontation a débouché sur une victoire facile, incontestée et incontestable des militaires d'Inter Club victorieux par 72-29.

Rendez-vous

samedi 22 fevrier 2020 au Gymnase Maxime Matsima: RCO-Inter Club puis BCM-RBC. Et le dimanche 23 février 2020 toujours au Gymnase Maxime Matsima : Patronage 1- Liber B; AS Thomas - ANBC puis ASG - Étoile.

Davy Dimitri MACKITA

HUMEUR

Un foutu milieu pour une femme ''honnête''

Ce pourrait être, presque, le reflet de l'aventure sportive d'Emilienne Charlotte Lékoundzou, décédée il y a quelques jours à Paris et inhumée jeudi 13 février 2020 au cimetière du centre-ville de Brazzaville. En effet, pour les férus du sport, notamment ceux qui se souviennent de sa bravoure, l'engagement et le rôle de l'ancienne présidente de la Fédération congolaise de handball (FECOHAND), membre de la Confédération africaine de handball (CAHB) et figure influente du collectif des anciens dirigeants d'Etoile du Congo le club dont elle a porté le maillot, ne méritait pas le traitement qu'on lui a parfois réservé. Cette dame qui avait tout d'un homme à poigne (raison pour laquelle on l'appelait «Dame de fer'') était parmi les dirigeants, pensent d'aucuns, comme dans «un foutu monde pour un blanchisseur trop honnête'', tant son monde du sport est devenu opaque.

Ces dernières années dans son club de toujours, et au sein de la FECOHAND quelques années plus tôt, Mme Emilienne Charlotte Lékoudzou a été contrainte, comme tant d'autres dirigeants, de prendre du recul, de s'effacer. Trop d'intrigues, trop d'abus, trop d'enjeux financiers que certains voulaient sauvegarder aux dépens de l'intérêt général, trop de...ont fini par la lasser et la pousser à s'éclipser sans crier gare, dirait-on. Adieu, maman!

Jean ZENGABIO.

CENTRE DE FORMATION ET D'INFORMATION
SUECO

Chers Parents, chers étudiants, vous qui cherchez un cadre idéal pour les études : les inscriptions et réinscriptions sont ouvertes à Suéco pour :

- **Les Bacheliers, les filières suivantes : BTS & Licence Pro :** – Management des Ressources Humaines - Banque et Finance - Génie Logistique et Transport – Marketing et Action Commerciale – Comptabilité et Gestion des Organisations – Assistant de Direction – Réseau et Télécommunication.
  - ***Durée de la formation BTS : 20 mois + 2 mois de stage en entreprise***
  - ***Durée de la formation Licence pro : 10 mois + 2 mois de stage en entreprise***
- **Les non-bacheliers, les filières suivantes : CAP** : Pâtisserie – Hôtellerie – Cuisine – Secrétariat Bureautique.
  BP : Secrétariat Bureautique – Maintenance Informatique et Réseaux

  - ***Durée de la formation : Pâtisserie = 6 mois – Hôtellerie = 12 mois dont 2 mois de stage pratique – Cuisine = 11 mois dont 2 mois de stage en entreprise – Secrétariat Bureautique = 6 mois – Filière B.P = 9 mois***

Rentrée Académique 2019-2020 : Lundi 07 Octobre 2019

Suéco offre aussi des formations à la carte

- **Informatique (Word – Excel – Publisher – Power Point et autres logiciels à la demande)**
- **Anglais (Beginner level – Intermediate level – Advanced level)**
- **Musique (Piano – Guitare)**

Contacts : suecoeec@yahoo.fr / contact@sueco.org
Tél. (+242) 06.679.12.91 / 06.654.51.93

« Suéco, Former pour libérer l'Homme »

HOMMAGE À PASCAL OCKYEMBA MORLENDÈ

Héros de la Révolution des 13, 14, 15 août 1963

Le 15 août 1960, le territoire du Moyen Congo, colonie française d'Afrique centrale, accédait à la souveraineté internationale au terme d'une colonisation-esclavage centenaire, marquée au fer rouge par le régime de l'Indigénat. Salué par des cha-chas enthousiastes et frénétiques, le vent de la liberté, avait dans l'esprit des citoyens du nouvel Etat, la vertu d'apporter un humanisme fondé sur le principe de la solidarité, de la prospérité et de la dignité, dont les colons les avaient privés.

Malheureusement, cet espoir fut déçu. Immatures, les dirigeants politiques qui accompagnèrent l'accession du Congo à l'indépendance ne virent dans cette dernière qu'une modalité de transfert de pouvoir des indigénistes blancs aux indigénistes noirs. Parangon de cette dérive, le président de la jeune République, l'abbé Fulbert Youlou, prêtre défroqué, s'auto proclama «mundélé-ndombé», le Noir-Blanc, c'est-à-dire le Noir qui était l'égal du Blanc, le Noir qui avait atteint le train de vie du Blanc. Cette funeste inspiration fut à la base de la prédation du patrimoine public dont se rendirent coupables les nouveaux dirigeants du pays. Cette déconvenue au sommet de l'Etat heurta moralement une population en attente des bienfaits de sa liberté retrouvée. Eprise de justice, la population observait en silence cette dérive, et, concluait, avec un pessimisme avéré, qu'entre le nouvel oppresseur noir et l'ancien oppresseur blanc, c'était, en employant l'expression d'Odilon Barrot, le même marteau qui frappait mais, dont on avait raccourci le manche.

Pendant le second trimestre de l'année 1963, le gouvernement Youlou, largement discrédité dans l'opinion publique, lança un projet de réforme institutionnelle. Il s'agissait de rassembler toutes les forces vives du pays sous la mouvance d'un parti unique. Ce projet devait être débattu entre le gouvernement et des partenaires de la société civile, à savoir: des confédérations syndicales, représentées principalement par la Confédération africaine des travailleurs chrétiens (CATC) de Pascal Okyemba Morlendè, la Confédération générale africaine des travailleurs (CGAT) de Julien Boukambou et la Confédération africaine des syndicats libres (CASL).

A la veille des pourparlers, ces trois confédérations formèrent, en vue de leur fusion, un front dénommé: Comité de fusion des syndicats (CFM) chargé de présenter leur opinion. Ce comité était présidé par Pascal Ockyemba Morlendè.

A l'entame des pourparlers, les négociations entre le gouvernement et les syndicats achoppèrent sur un préalable de réduction des dépenses somptuaires de l'Etat par la compression de l'effectif gouvernemental. L'obstacle parut

Pascal Ockyemba Morlendè.

insurmontable pour le gouvernement et compromit la sérénité de la suite des débats. En effet, au-delà du préalable susmentionné, les syndicalistes attaquèrent le projet en débat dans son essence. Ils dénoncèrent le masque porté par le parti unique comme fait non-démocratique, et mirent à nu son fonctionnement. Pour les syndicalistes, qui le redoutaient, le parti unique sera l'expression de l'oppression des masses populaires et l'instrument de la dictature d'un seul homme, le chef de l'Etat. A l'opposé de la vision gouvernementale, ils adhéraient volontiers à la formation d'un parti uni démocratique ou coexisteraient la thèse et l'antithèse ; c'est-à-dire qu'ils étaient favorables à une institution gouvernementale formée par une coalition de partis à la place de la fonte des partis qu'on leur proposait.

Les positions s'étaient raidies de part et d'autre. Devant la menace d'une possible répression, les syndicalistes passèrent à la vitesse supérieure et invitèrent leurs adhérents à la solidarité, par l'observation d'une grève illimitée à partir du 13 août.

Symptomatique d'une société bloquée, le rassemblement des grévistes à la Place de la gare rameuta tous les laissés-pour-compte de l'indépendance et se transforma en un meeting de ras-le-bol et de contestation de l'autorité gouvernementale.

C'est ici qu'apparut un homme providentiel, qui canalisera la colère populaire, la transformera en un soulèvement de toute la ville de Brazzaville dans sa composition transethnique et qui, au bout de trois jours d'émeute, conduisit au renversement des institutions décriées issues de l'indépendance du 15 août 1960.

Pascal Ockyemba Morlendè remplit, alors, avec honneur et détermination, l'office de l'homme providentiel de cette insurrection. En effet, les 13, 14 et 15 août 1963, de la Place de la gare au Palais présidentiel, en passant par la prise de la Maison d'arrêt et les négociations avec les troupes de la Communauté, Ockyemba, comme investi d'une mission divine, fut l'homme de la liberté conduisant le peuple présent sur tous les fronts.

Entré dans l'histoire de notre pays sous la dénomination de Révolution des 13, 14, 15 août 1963, le soulèvement que conduisit Ockyemba Morlendè aboutit à la définition d'un nouveau du Mouvement national de la révolution (MNR), le 23 juillet 1964.paradigme, en termes d'une nouvelle vision et d'une nouvelle mentalité pour la gouvernance du pays. Populairement revendiquée, l'éthique d'une gouvernance publique fondée sur le respect du bien public et de solidarité entre les citoyens était à l'ordre du jour de cette révolution. Cette éthique prenait le contrepied de la dissolution morale dans laquelle se vautraient les dirigeants issus de l'indépendance. Le soulèvement des 13, 14, et 15 août 1963 avait posé les bases d'une refondation politique du jeune Etat congolais trois ans seulement après son indépendance.

Porté à la tête d'un Conseil national de la révolution (CNR), organe suprême de l'Etat, Pascal Ockyemba Morlendè fut, à ce titre, à partir du 16 août jusqu'à l'élection du Président Alphonse Massamba-Débat par la chambre parlementaire, le 8 décembre 1963, la principale personnalité politique du pays. Nommé ministre de la Justice, Garde des Sceaux, dans le gouvernement qui suivit l'élection susmentionnée, la lumière de l'étoile d'Ockyemba décrut rapidement, et finit par s'éteindre complètement après le congrès constitutif.

Après ce congrès, durant lequel, il ne renia pas ses convictions et refusa de s'associer à l'idée d'un parti unique, le nom du héros des journées d'août 1963 fut escamoté, avant de disparaître complètement de la mémoire collective.

Né en 1930 à Ibonga, dans l'actuelle sous-préfecture de Ngoko, département de la Cuvette, Pascal Ockyemba Morlendè aurait soufflé ses 90 années d'existence terrestre. Quand le Miséricordieux le rappela à Ses côtés, le 8 février 2010, c'est en patriarche vénéré qu'il s'éteignit, entouré de l'affection de sa famille et de ses amis, mais ignoré des grands commis de l'Etat et du grand public.

Dans sa marche soixantenaire, le mouvement populaire des 13, 14 et 15 août 1963, qui aboutit à une première refondation politique de l'Etat congolais, apparait comme un moment de prise de conscience collective en vue d'une quête d'un avenir meilleur. Quels que soient les réussites ou les échecs des régimes qui se réclamèrent de ce mouvement de 1963 à 1991, un retour en arrière ne fut plus possible pendant cette période (y compris pendant la transition démocratique sous André Milongo), en termes de respect du pacte éthique susmentionné.

Comparativement à la seconde refondation de l'Etat congolais impulsée par la Conférence nationale souveraine (CNS), le 25 février 1991, qui s'acheva dans un cul de sac sanglant, le 30 novembre 1992, la refondation d'aout 1963, récupérée et transformée en révolution socialiste par les prosélytes du socialisme scientifique en juillet 1964, a longtemps servi de boussole politique aux dirigeants du jeune Etat congolais. Cette refondation est à l'origine de la modernité du Congo, telle qu'elle se manifeste, entre splendeur et misère.

Alors que la toponymie nationale commémore, en termes d'avenues, places, édifices publics, et autres sites, les journées révolutionnaires d'août 1963, il est vraiment étonnant et inexplicable que le nom du héros de ces journées n'apparaîsse nulle part dans la mémoire collective de notre pays.

François ONDAY-AKIERA

Investir pour la résilience et la sécurité alimentaire mène à la paix

Dans une région en proie à des conflits, la hausse du nombre des personnes souffrant de la faim ne laisse présager rien de bon. En effet, la faim est repartie à la hausse en Afrique, ce qui sape les acquis et remet en cause les efforts fournis ces dernières années.

Ces dernières années ont, en effet, vu des conflits récurrents dans la région. Rien qu'en 2018, il y a eu plus de 90 conflits en Afrique, soit le quart des conflits ayant survenu dans le monde. Des conflits ayant lieu dans dix pays africains ont laissé des millions de personnes dans une situation d'aide alimentaire d'urgence. De plus, des centaines de milliers ont dû rapidement fuir leurs foyers et abandonner leurs moyens de subsistance contre leur gré.

La plupart de ces moyens de subsistance sont basés sur l'agriculture, et l'émergence des conflits a des conséquences graves qui changent la vie des personnes touchées. Les conflits détruisent les systèmes alimentaires, déciment les cultures et les ressources animales et provoquent une perte d'actifs et de revenus pour ceux qui vivent de l'agriculture. Ils entraînent ainsi l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la faim.

Les personnes vivant dans les pays touchés par un conflit sont plus susceptibles de vivre dans l'insécurité alimentaire et de souffrir de la malnutrition. En ce qui concerne les pays africains, la prévalence de la sous-alimentation est environ deux fois et demie plus élevée dans les pays touchés par une crise prolongée que dans d'autres contextes relatifs au développement. Les résultats nutritionnels sont également pires pour les pays ayant connu une situation de conflit, où près de 122 millions, soit 75 pour cent des enfants présentant un retard de croissance, ont moins de 5 ans.

De plus, les conflits nuisent aux économies nationales. En Afrique, l'agriculture représente une part importante du Produit intérieur brut (PIB), emploie plus de la moitié de la main-d'œuvre totale et fournit des revenus de subsistance aux petits agriculteurs qui constituent environ 80 pour cent de la population totale. Lorsque surviennent des conflits, les activités agricoles sont perturbées, ce qui entraîne un chômage massif des jeunes, des déplacements, des conflits et des troubles.

Les conflits produisent un effet domino. Ils entraînent l'insécurité alimentaire et la malnutrition, qui sont à leur tour des multiplicateurs de conflits, en particulier dans les États

Abebe Haile-Gabriel

fragiles. Ce cycle incessant peut perdurer si aucune action collective n'est prise.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 appelle à une approche de transformation qui vise une meilleure collaboration en matière de prévention et de règlement des conflits. L'Agenda 2063 de l'Union africaine a également, parmi ses priorités, la paix et la sécurité dans le but de repositionner l'Afrique sur une voie durable de transformation et de développement.

L'engagement des dirigeants africains à changer la situation a été confirmé dans la Déclaration de Malabo de 2014 sur «la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie», dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA). L'objectif d'éliminer la faim en Afrique à l'horizon 2025 figure en bonne place parmi les engagements prioritaires de la Déclaration de Malabo, et met l'accent sur le fait que la paix et la stabilité sont les conditions préalables essentielles pour atteindre cet objectif.

C'est dans ce contexte que l'Union africaine a choisi comme thème de l'année 2020, «Faire taire les armes: créer des conditions propices au développement de l'Afrique». En tant que projet phare de l'Agenda 2063, cette initiative aurait un plus grand effet sur la promotion de la paix et de la stabilité en Afrique, dans le but de mettre fin à toutes les guerres et conflits civils, pour atteindre des objectifs de développement concrets, notamment l'éradication de la faim.

La FAO et ses partenaires ont un rôle clé à jouer pour soutenir l'initiative «Faire taire les armes». La FAO est prête à exploiter le potentiel de l'agriculture pour faire sortir de la pauvreté un grand nombre de personnes pauvres dans les milieux ruraux et contribuer ainsi à la paix et à la sécurité.

Dans le cadre de son initiative phare «Main dans la main», la FAO vise à collaborer activement avec les pays membres et les partenaires au développement pour prendre des mesures ambitieuses en faveur de la réalisation des ODD relatifs à l'éradication de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition, grâce à une transformation accélérée de l'agriculture et au développement durable. L'initiative offre la possibilité d'utiliser les outils les plus avancés disponibles, y compris la modélisation et l'analyse géospatiales avancées, dans le but d'améliorer le ciblage et une meilleure adaptation des interventions en matière de politiques, l'innovation, la finance et les investissements, et de parvenir à une réforme institutionnelle en adoptant une approche globale.

En collaboration avec le gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et la Commission de l'Union africaine, la FAO organise, en marge du Sommet de l'Union africaine de cette année, un événement parallèle de haut niveau sous le thème «Des partenariats «Main dans la main» en faveur du maintien de la paix grâce à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Afrique.»

L'événement se penchera sur le rôle essentiel des investissements inclusifs et des solutions innovantes en faveur des systèmes résilients en matière d'alimentation et d'agriculture, qui rendraient possible une paix durable, qui, à son tour, sera essentielle pour freiner l'augmentation de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition en Afrique. La FAO, la CEA et l'Union africaine lanceront également, à l'occasion de l'événement parallèle, la publication phare «Vue d'ensemble régionale de la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique», qui présente les effets des conflits et d'autres facteurs tels que les chocs climatiques ainsi que les ralentissements de la croissance et les fléchissements économiques sur la situation de la sécurité alimentaire sur le continent.

La FAO exprime sa gratitude au gouvernement du pays hôte, la République fédérale démocratique d'Éthiopie, dont le Premier ministre est lauréat du Prix mondial de la paix 2019, et à la Commission de l'Union africaine, pour sa collaboration avec la FAO dans l'organisation de cet événement.

Abebe HAILE-GABRIEL

(Sous-Directeur général et représentant régional pour l'Afrique)

Avec les efforts de la Chine et du monde entier, le coronavirus sera vaincu

Actuellement, beaucoup de gens sont préoccupés par l'épidémie du coronavirus qui est en train de sévir en Chine. Jusqu'au 9 février, nous comptons en Chine 37280 cas confirmés (dont 19 étrangers) de pneumonie causée par le nouveau coronavirus, 28942 cas suspects, 2823 guérisons et 813 décès (dont 1 étranger). Bien que l'épidémie continue de se propager et que la situation soit toujours complexe, il est pourtant encourageant de constater que 2823 patients ont été guéris, et que le nombre accumulé de guérisons et sa vitesse d'augmentation ont dépassé ceux des décès.

Sur le plan international, on compte seulement environ 300 cas d'infection à l'extérieur de la Chine, soit moins de 1% du nombre total de cas dans le monde et un seul décès a été signalé.

Face à l'éclatement soudain de l'épidémie, le Parti communiste chinois et le gouvernement chinois ont réagi rapidement avec tout le sérieux. Le Président Xi Jinping a donné des instructions importantes et a convoqué deux réunions du Comité permanent du Bureau politique du Comité central du PCC, à l'issue desquelles un ensemble de dispositions ont été prises. Une équipe centrale de direction chargée de la lutte contre l'épidémie a été créée. Cette équipe est dirigée par le Premier Ministre Li Keqiang, qui s'est rendu immédiatement à Wuhan, épicentre de l'épidémie, pour superviser le travail sur le terrain.

La Chine a adopté, de manière déterminée, toutes les mesures nécessaires les plus rigoureuses dont beaucoup vont même au-delà des exigences du Règlement sanitaire international (RSI).

Premièrement, la Chine, considérant le contrôle de l'épidémie à Wuhan et au Hubei comme la priorité des priorités, a fermé les points de passage de Wuhan tels que les aéroports et les gares. 11921 médecins et infirmiers sont mobilisés pour venir en aide au Hubei. Deux hôpitaux munis de 2 500 lits ont été construits à Wuhan en 10 jours. Des centres d'exposition et sportifs ont été transformés en centres d'accueil munis de 10 000 lits.

Deuxièmement, la Chine a établi un mécanisme synergique de prévention et de contrôle axé sur Wuhan et le Hubei et couvrant l'ensemble de la Chine. L'organisation des grands événements est supprimée, le rassemblement des personnes réduit et des guides de prévention pour le public ont été distribués.

Le président chinois en visite dans un centre de santé (Ph. Xinhua)

Troisièmement, la Chine a fait tout son possible pour empêcher la transmission de l'épidémie en dehors de son territoire. La province du Hubei a suspendu la réception des demandes d'entrée et de sortie. La ventilation et la désinfection ont été renforcées dans les aéroports, et les prises de température corporelle sont effectuées pour les passagers. Des conseils de protection ont été publiés par le CDC chinois en 7 langues.

Quatrièmement, la Chine a déployé de grands efforts dans les recherches médicales. L'agent pathogène a été identifié très rapidement, la séquence génétique du nouveau coronavirus a été rendue publique, et les souches du virus ont été récupérées avec succès. Actuellement, les scientifiques chinois travaillent d'arrache-pied pour accélérer le développement de vaccins.

Dès le début, la Chine a répondu aux préoccupations de la communauté internationale de manière ouverte et transparente. Elle a informé sans tarder l'OMS de la situation épidémique, partagé la séquence des génomes entiers des souches, et invité des experts de l'OMS dans la ville de Wuhan. Actuellement, la vie quotidienne des ressortissants étrangers reste normale. Jusqu'à présent, aucun cas d'infection n'est enregistré parmi les Congolais qui vivent en Chine. Les autorités chinoises continueront de faire de leur mieux pour garantir la sécurité sanitaire des ressortissants de tous les pays.

Les efforts de la Chine pour lutter contre l'épidémie sont hautement appréciés par la communauté internationale. Le Directeur général de l'OMS, Dr Tedros, a affirmé que la détermination politique du gouvernement chinois et les mesures rapides et fortes qu'il a prises forcent le respect et l'admiration. Il a souligné que l'urgence de santé publique de portée internationale n'était pas un vote de défiance à l'égard de la Chine, mais un rappel aux pays ayant les systèmes de santé fragiles pour renforcer leur prévention. L'OMS réaffirme sa confiance dans la capacité de la Chine à contrôler l'épidémie, et désapprouve ou même s'oppose à toute restriction de voyage ou de commerce à l'encontre de la Chine.

Sous la direction unie du Parti communiste chinois, grâce aux atouts du système socialiste à la chinoise, et en s'appuyant sur les capacités accumulées depuis 70 ans de développement, le gouvernement et le peuple chinois ont la confiance et la capacité totale de gagner cette guerre populaire contre le coronavirus.

Il est aussi à noter que cette épidémie aura des impacts négatifs sur l'économie chinoise pour une courte durée. Pourtant, elle ne changera pas la perspective économique de la Chine qui est toujours positive.

Pour répondre aux besoins de la prévention contre l'épidémie, l'Ambassade de Chine au Congo a pris des mesures concrètes:

(1) L'élaboration rapide d'un plan d'action et le maintien des contacts étroits avec les autorités congolaises pour une coordination sur les informations et les mesures ;

(2) Proposition aux ressortissants chinois de l'annulation ou du report de leur voyage au Congo, et la pratique de la mise en quarantaine d'observation pendant 14 jours à domicile pour ceux qui ont l'obligation professionnelle de venir au Congo;

(3) La mise en place d'un mécanisme d'action coordonnée avec la Mission médicale chinoise, les sociétés chinoises et les Associations des commerçants chinois au Congo, pour donner des conseils de prévention, partager les informations et traiter les problèmes qui surgissent.

La Chine et le Congo sont amis et partenaires privilégiés. Récemment, le Président congolais, Denis Sassou-Nguesso, a adressé une lettre de solidarité au Président Xi Jinping.

En remerciant sincèrement la partie congolaise pour sa compréhension amicale et son soutien ferme, nous sommes convaincus que cette épidémie n'affectera pas la coopération entre nos deux pays.

AMBASSADE DE CHINE

Des élections: pour quoi faire?

Depuis les dernières présidentielles, en 2017, dans notre pays, on ne parlait quasiment plus d'élections. Tant de personnalités, surtout parmi les gagnants de l'élection, y avaient laissé leur liberté que les Congolais, prudents, préféraient ne plus en parler. C'était il y a quatre ans… Après cinq ans, normalement, il nous faudrait retourner aux urnes. Donc dans un an. Et certains opportunistes de commencer à s'agiter. Mais pour élire qui, lorsque le vainqueur est d'avance connu et incontournable?

Lui seul peut et doit être élu, puisqu'il ne saurait être battu et perdre des élections qu'il organise pour conserver son pouvoir.

Alors, à quoi bon faire semblant de croire que les choses ont changé?... Que la démocratie va finir par l'emporter dans notre pays ? Et pourquoi l'emporterait-elle? Qu'y-a-t-il de changé?

N'est-ce pas toujours le même président? Le même pouvoir? La même politique? Les mêmes détournements? Bref, les mêmes maux que nous connaissons jour après jour depuis des décennies, que les mêmes sont au pouvoir. Et que nous les subissons, impuissants! Alors, pourquoi aller aux urnes? Surtout sans y être préparé. Car, qu'avons-nous fait, depuis quatre ans, pour renforcer notre lutte, notre cohésion? Qui est effectivement avec nous? Jusqu'à quel point pouvons-nous compter sur leur engagement? Autant de questions auxquelles il nous serait difficile de répondre.

Le Parti Congolais du Travail, au contraire, recrute. Et pour cause! Avec la crise économique qui, de jour en jour, réduit les emplois, quel meilleur sésame que cette carte fétiche? Même si tous ne pourront pas avoir satisfaction, vu le nombre de plus en plus restreint d'opportunités dans notre pays, les plus débrouillards trouveront une planque. Et c'est toujours ça de gagné. Alors, pourquoi des élections?

Pour la caution de l'étranger? Il y a belle lurette qu'à l'extérieur, les observateurs étrangers sont édifiés sur l'état de notre économie et sur toutes les magouilles auxquelles se livrent nos dirigeants pour nous en faire accroire? Ne sont-ils pas mieux informés que les Congolais eux-mêmes? Alors, à quoi bon accroître la dette d'un pays déjà exangue, pour des élections perdues d'avance pour la démocratie? Pour légitimer quelle nouvelle forfaiture?

«Restez chez vous et n'en sortez pas!» devrait être la consigne, si des élections, gagnées d'avance, et donc inutiles, devaient être organisées. Mais combien de Congolais oseront y souscrire? Combien sont prêts à battre le pavé, tous les jours, pour dire leur ras-le-bol de cette situation et réclamer de véritables élections, libres et transparentes?

Raison de plus pour rester chez soi et ne pas s'exposer inutilement. L'absence aux urnes et le silence généralisé ne sont-ils pas aussi des formes de lutte ? Moins spectaculaires et moins bruyantes, certes, mais combien plus efficaces !

Ce serait évidemment pain béni pour les partisans du pouvoir en place chargés de bourrer les urnes. Mais l'absence de votants dans les rues et les bureaux de vote pourrait-elle passer inaperçue ? Ne serait-ce pas là une forme de protestation moins risquée et plus efficace? A condition toutefois que cette abstention soit massive, ce serait sans doute là le meilleur moyen de mesurer l'étendue du ras-le-bol des Congolais. Alors, chiche !

Un lecteur assidu

OFIS SA

Société anonyme avec Conseil d'administration
Au capital de 1.200.000.000 de Francs CFA
Siège social: 319, avenue du Général De Gaulle, B.P.: 670
Pointe-Noire, République du Congo; R.C.C.M.: CG/PNR/09 B 988

MODIFICATION DES STATUTS ET TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de la société OFIS SA en date, à Pointe-Noire, du 5 novembre 2019, reçu au rang des minutes de Maître B. Patricia MBISSI DEDE-SOMBO, Notaire à Pointe-Noire, le 12 décembre 2019, sous le répertoire n°314/2019, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 24 décembre 2019, sous le n°10524, folio 236/51, les actionnaires ont notamment décidé:

-de modifier, suite à la cession des actions de Monsieur Jérémie LECOCQ au profit de Monsieur Julien HEUZE, l'article 7 des statuts de la société relatif aux apports ;
-de transformer la société en société par actions simplifiées ;
-d'approuver les statuts de la société sous sa nouvelle forme ;
-de constater la réalisation définitive de la transformation de la société en société par actions simplifiée et la fin des mandats de l'ensemble des administrateurs ;
-de nommer, à compter de la réalisation définitive de la transformation de la société en société par actions simplifiée, Monsieur Luc-Emmanuel ZANGHIERI en qualité de Président de la société, pour une durée illimitée ;
-de nommer, à compter de la réalisation définitive de la transformation de la société en société par actions simplifiée, Monsieur Julien HEUZE en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée ;
-de confirmer, en tant que de besoin, les mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant, respectivement la société FIDINTER et Monsieur Dieudonné MBADI, qui se poursuivent jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Dépôt dudit acte et des statuts de la société sous sa nouvelle forme a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, respectivement sous les numéros 20 DA 82 et 20 DA 84.

L'inscription modificative de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été effectuée par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en date du 24 janvier 2020, sous le numéro M2/20-153.

Pour avis,
Le Conseil d'administration.

BQC
Business Quality Certification
ISO 22000
SYSTEM CERTIFICATION
#avotresoif
Vival®
Eau Minérale Naturelle
Votre
Eau Familiale !
info@itecongo.com
www.itecongo.com
+242 06 606 11 11